

Positions de l'AEETÉE concernant Le Projet de loi 143 : Loi visant à améliorer la qualité éducative et à favoriser le développement harmonieux des services de garde éducatifs à l'enfance

CRC – 002M
C.P. – P.L. 143
Qualité éducative

**Mémoire présenté par l'AEETÉE
Association des enseignantes et des enseignants en Techniques
d'éducation à l'enfance**

Dans le cadre de la consultation publique du PL143

Septembre 2017

Table des matières

PRÉSENTATION DE L'AEETÉE.....	4
Résumé.....	5
1. Reconnaître la contribution importante du réseau des services de garde éducatifs à l'enfance à la réussite éducative des enfants du Québec et favoriser la transition scolaire en introduisant la notion de réussite éducative dans la loi.....	6
2. Rendre la participation obligatoire des prestataires de services de garde à un processus d'évaluation et d'amélioration de la qualité des services éducatifs.....	7
3. Renforcer les obligations du prestataire de services de garde afin d'assurer la santé, la sécurité et le bien-être des enfants.	9
4. Interdire d'adopter ou de tolérer des gestes ou toute pratique ou attitude inappropriée susceptibles d'humilier l'enfant ou de porter atteinte à sa dignité.....	9
5. Réduire le champ de la garde non régie afin d'assurer la sécurité d'un plus grand nombre d'enfants.....	9
6. Augmenter les exigences quant à la délivrance de permis de garderies non subventionnées par l'imposition de nouvelles conditions.	10
7. Rendre obligatoire, pour tous les prestataires de services de garde titulaires de permis (CPE ou garderie) et les bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial (BC), de fournir les renseignements demandés par le Ministère par l'intermédiaire du système Clientèle des services de garde.....	11
8. Rendre obligatoire, pour tous les prestataires de services de garde, l'adhésion au Guichet unique d'accès aux places en services de garde, La Place 0-5.	11
Conclusion	12
Annexes.....	13
Annexe 1	14
Annexe 2.....	16
Annexe 3.....	36



Association des enseignantes
et des enseignants en
Techniques d'éducation à l'enfance

PRÉSENTATION DE L'AEETÉE

L'Association des enseignantes et des enseignants en Techniques d'éducation à l'enfance (AEETÉE) existe depuis 1989. Elle a été créée dans la foulée de la disparition des coordinations provinciales qui regroupaient des représentants de chacun des collèges dispensant un même programme collégial.

L'AEETÉE est un organisme à but non lucratif qui a pour objectif de créer un lieu d'échanges pédagogique et politique entre les enseignantes et les enseignants des différents collèges offrant la formation en Techniques d'éducation à l'enfance. Elle a également le mandat de développer des partenariats étroits avec les différents intervenants de la société qui militent et agissent pour le développement harmonieux des services éducatifs à l'enfance. L'Association représente donc le point de vue de ses membres auprès des instances gouvernementales et diverses associations qui gravitent autour du monde de l'enfance au Québec. À ce titre, les représentants de l'AEETÉE ont collaboré, depuis plus de 25 ans à la plupart des comités mis sur pied par le Ministère de la famille et des aînés et le Ministère de l'éducation, du loisir et du sport.

En tant qu'enseignants, la qualité des services éducatifs offerts aux enfants de 0-12 ans est au cœur de nos préoccupations. De plus, nous avons une connaissance très poussée des milieux de garde, qu'on parle des CPE, des garderies privées, des services de garde en milieu familial ou des services de garde en milieu scolaire. Notre expertise s'appuie sur une culture de collaboration de longue date avec les différents intervenants du milieu. Nous avons à cœur la reconnaissance et la promotion de la profession d'éducatrice et d'éducateur à l'enfance et l'une des priorités d'action de l'Association consiste à militer pour que **TOUT** le personnel éducateur de **TOUS** les services éducatifs du Québec soit un jour formé, **détenteur d'un DEC en TÉE**.

Selon nous, le réseau des services éducatifs pour les enfants de 0-12 ans constitue un investissement collectif, éducatif et social qu'il faut développer avec le souci de la qualité des services, celui de l'accessibilité et de la continuité de l'expérience éducative des jeunes enfants du préscolaire et du primaire.

Se donner les moyens de préserver un réseau de qualité pour tous les enfants du Québec et leur famille, tel est l'objectif qui nous tient le plus à cœur.

Adresse postale de l'AEETÉE : AEETÉE, Cégep St-Jérôme, 455 rue Fournier,
Saint-Jérôme (Québec) J7Z 4V2

Adresse courriel de l'AEETÉE : aetee.ca@gmail.com

Site WEB de l'AEETÉE : <http://aetee.ca>

Résumé

Ce mémoire a pour but de présenter la position de l'AEETÉE concernant le projet de loi 143. Il est important de souligner que notre association est signataire de la *Déclaration du 5 mai 2017 issue du Sommet sur l'éducation à la petite enfance*.

L'AEETÉE fera part dans ses positions de notre adhésion à ces principes et fera référence aux mémoires « *Se donner les moyens de préserver un réseau de qualité pour tous les enfants du Québec et leur famille* » déposé dans le cadre de la Commission sur l'éducation à la petite enfance et du mémoire « *Les maternelles 4 ans... Qu'en pense l'AEETÉE ?* ».

Ce mémoire référera aux propositions de la fiche synthèse sur le projet de loi 143 : <https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/fait-saillants-projet-loi-qualite-educative.pdf>

Tout d'abord, l'AEETÉE tient à souligner qu'elle salue ce projet de loi visant à améliorer la qualité éducative et à favoriser le développement harmonieux des services de garde éducatifs. Bien que le nombre de places ait augmenté au Québec, les choix du gouvernement n'ont pas toujours apporté des conditions permettant d'obtenir des standards de qualité dont que les enfants et parents du Québec sont en droit d'espérer. C'est donc un pas dans la bonne direction de créer des leviers afin d'y arriver.

Voici les propositions d'amélioration du PL143 suivi des positions auxquelles adhère l'AEETÉE.

1. Reconnaître la contribution importante du réseau des services de garde éducatifs à l'enfance à la réussite éducative des enfants du Québec et favoriser la transition scolaire en introduisant la notion de réussite éducative dans la loi.

L'AEETÉE est heureuse de voir reconnaître l'importance des services éducatifs à la petite enfance pour le développement des enfants du Québec. L'AEETÉE se questionne cependant sur le sens que le Ministre donne à la « réussite éducative » dans les modifications de **l'article 1 et à l'ajout à l'article 5 d'un troisième point au PL143**. Cette inquiétude provient de la nécessité de définir ce qu'est la « réussite éducative » et, pour ce, l'AEETÉE aimerait que le Ministre s'inspire de la « *Déclaration du Sommet à la petite enfance* », réunissant d'une seule voix des organisations signataires regroupant plus de deux millions de partenaires, et principalement aux articles 14 à 17 (voir Annexe 1).

La position 17 précise bien que pour les 0-5 ans l'approche à adopter doit s'éloigner de la scolarisation précoce mais doit suivre une approche de développement global de l'enfant.

C'est toujours dans ce même souci de s'éloigner de la scolarisation précoce que l'AEETÉE a composé le mémoire « *Les maternelles 4 ans... Qu'en pense l'AEETÉE?* » où nous avons déploré le choix d'ouvrir des maternelles 4 ans pour les enfants qu'ils soient de milieux défavorisés ou de tout autre milieu.

Dans ce document « *Les maternelles 4 ans... Qu'en pense l'AEETÉE?* » (Annexe 3 du présent document). L'AEETÉE fait clairement ressortir, entre autres, que les CPE sont de loin à privilégier à la maternelle 4 ans puisque les CPE tiennent compte de :

- La maturité physique et intellectuelle des enfants de 4 ans;
- Les besoins affectifs des enfants de 4 ans (les ratios d'un CPE sont de loin mieux adaptés aux besoins des enfants de 4 ans);
- Les besoins de base (la formation du personnel éducateur détenteur d'un DEC en TÉE est mieux adaptée aux besoins des enfants de 4 ans);
- Les intérêts des enfants de 4 ans (le jeu domine encore);
- L'aménagement des lieux (les CPE sont de loin mieux adaptés que les écoles);
- L'aménagement du temps (les CPE offrent des horaires plus près du milieu familial);

- Le matériel (les CPE sont de loin mieux équipés pour offrir du matériel adapté au développement des enfants de 4 ans);
- Le ratio enfant/éducatrice, éducateur (1/18 pour les maternelles 4 ans et 1/10 pour les CPE)

Enfin, l'AEETÉE dans son mémoire « *Se donner les moyens de préserver un réseau de qualité pour tous les enfants du Québec et leur famille* » (annexe 2 au présent document), déposé à la Commission sur la petite enfance, propose :

- QUE le gouvernement québécois étudie sérieusement la possibilité de regrouper tous les services éducatifs offerts aux enfants de 0-12 ans, sous un même ministère afin d'assurer la cohérence en matière d'exigence de formation, de conditions de travail du personnel éducateur et ainsi, de véritablement assurer la qualité des services à tous les enfants du Québec en matière de services éducatifs.

En conclusion, l'AEETÉE est heureuse que l'on reconnaisse que la petite enfance constitue le premier maillon de la réussite éducative et demande au Ministre de tenir compte des préoccupations de l'AEETEE concernant la définition de la réussite éducative et des moyens pour y arriver et de réévaluer le choix des maternelles 4 ans au lieu des CPE pour les enfants qu'ils soient de milieux défavorisés ou de tout autre milieu.

2. Rendre la participation obligatoire des prestataires de services de garde à un processus d'évaluation et d'amélioration de la qualité des services éducatifs.

L'amélioration de la qualité des services éducatifs est une préoccupation constante depuis plus de trente ans chez les enseignants de Techniques d'éducation à l'enfance. Les membres de l'AEETÉE sont heureux d'apprendre que le Ministre priorise une démarche d'évaluation et d'amélioration de la qualité des services éducatifs. L'AEETÉE a plusieurs éléments qu'elle soumet au Ministre afin d'éclairer son projet de loi 143 et les articles touchant principalement cet aspect dont : **l'article 5.1 et 5.2**

Concernant cet aspect, nous avons cosigné la Déclaration du Sommet à la petite enfance.

La qualité a été traitée dans les affirmations 18 à 24 de cette déclaration que l'on retrouve en annexe 1.

De plus dans son mémoire déposé à la Commission sur la petite enfance « *Se donner les moyens de préserver un réseau de qualité pour tous les enfants du Québec et leur famille* » (annexe 2), l'AEETEE va plus loin à plusieurs égards en précisant sa pensée entre autres aux propositions 1-7,10,14,16,19-21.

Il est essentiel pour l'AEETÉE que les parents puissent être certains que leurs enfants fréquentent des services de qualité. Pour y arriver, il faut, comme le présente le PL143, avoir un processus d'évaluation et d'amélioration de la qualité de ces services. Plusieurs éléments sont nécessaires pour y arriver :

- Que tous les services éducatifs à l'enfance doivent être soumis aux mêmes exigences de qualité, entre autres en matière de formation du personnel. La formation est le point le plus important d'un service éducatif de qualité
- Il faut avoir 100% des éducatrices qui détiennent le DEC en TEE ou son équivalent
- Il faut bien définir les objets d'évaluation : la qualité de la relation entre l'enfant et l'adulte doit être un élément évalué
- Une évaluation bien menée et avec des outils respectant les derniers travaux effectués en recherche pourra permettre de fixer des objectifs clairs et bien documentés aux services de garde éducatifs
- Il faut absolument donner les moyens de les atteindre en ayant des conseillères pédagogiques en nombre suffisant et en investissant dans la formation continue de chaque éducatrice tout au long de sa carrière.
- Ce processus d'amélioration doit se répéter sur une base régulière
- Le financement par le ministère doit être assuré pour atteindre ces objectifs
- Il faut valoriser la profession d'éducatrice en améliorant, entre autres, les conditions d'exercice de la profession
- Il faut rendre les services éducatifs des 0-5 ans gratuits comme pour le système scolaire
- Que ce caractère public soit conféré exclusivement aux CPE et que ceux-ci soient privilégiés dans l'ouverture de places puisqu'ils sont reconnus comme étant les services de garde de meilleure qualité.
- Qu'une place soit réservée dans les conseils d'administration pour le personnel éducatif afin que le point de vue éducatif soit pris en compte
- QUE soit créée une table de concertation réunissant tous les partenaires qui gravitent autour des enfants du Québec afin de conseiller le ou la ministre de la Famille relativement au développement de services éducatifs publics, universels et de grande qualité

En conclusion, l'AEETÉE est heureuse que le Ministre prenne en considération l'importance de développer la qualité des services éducatifs du Québec et établisse des moyens pour y parvenir. Il devra cependant rendre accessible tous les leviers nécessaires, autant financiers, que procéduraux. Avec les surplus budgétaires annoncés, nous croyons que le gouvernement a les moyens de ses ambitions. Il doit mettre en œuvre des mesures ambitieuses pour favoriser l'égalité des chances pour tous les enfants. Nous souhaitons que ces mesures soient étendues à toutes les propositions découlant de la Déclaration du Sommet sur la petite enfance et de notre mémoire « Se donner les moyens de préserver un réseau qualité pour tous les enfants du Québec et leur famille » cités ci-haut et que vous retrouverez en Annexe 1 et 2 respectivement.

3. Renforcer les obligations du prestataire de services de garde afin d'assurer la santé, la sécurité et le bien-être des enfants.

Et

4. Interdire d'adopter ou de tolérer des gestes ou toute pratique ou attitude inappropriée susceptibles d'humilier l'enfant ou de porter atteinte à sa dignité.

Nous sommes totalement en accord puisqu'il est primordial et essentiel dans notre société que l'enfant soit reconnu comme une personne ayant droit à son intégrité physique, affective, intellectuelle et morale. Tout abus envers les enfants est condamnable. Liés à **l'article 5.2 du PL143**

Concernant cet aspect, nous avons cosigné, avec 2 millions de partenaires, le point 11 de la Déclaration du Sommet à la petite enfance :

11- Considérant que le Québec a entériné la Convention relative aux droits de l'enfant;

En conclusion, nous sommes heureux de voir ces modifications à la loi.

5. Réduire le champ de la garde non régie afin d'assurer la sécurité d'un plus grand nombre d'enfants.

Tout d'abord, l'AEETÉE tient à souligner positivement la décision du Ministre de réduire le champ de la garde non régie afin d'assurer la sécurité d'un plus grand nombre d'enfants. Il est certes préoccupant que des services puissent exister sans être reconnu par un Bureau coordonnateur par exemple.

L'AEETÉE se demande qui effectuera les vérifications de qualité dans ces milieux s'ils ne sont pas régis. Dans sa volonté d'aller plus loin dans le développement de la qualité éducative des services de garde éducatifs à l'enfance, le Ministre ne voit-il pas la difficulté qu'engendre de maintenir une qualité de service sans vérification et, surtout, sans le support de conseillère pédagogique pour appuyer le travail effectué auprès des enfants. Il est essentiel de cesser immédiatement ces pratiques en obligeant ces personnes à se faire reconnaître par des bureaux coordonnateurs. Dans cette optique d'améliorer les services, descendre de 6 à 4 le nombre d'enfant pouvant être accueillis, n'apparaît pas pour l'AEETÉE une mesure significative. Liés à la modification de **l'article 6.1 du PL143**.

Concernant cet aspect, nous avons cosignés, avec 2 millions de partenaires, la *Déclaration du Sommet à la petite enfance*.

Cet aspect a été traité dans les affirmations 19 et 21 de cette déclaration que l'on retrouve en Annexe 1.

Dans le document « *Se donner les moyens de préserver un réseau de qualité pour tous les enfants du Québec et leur famille* » (Annexe 2), l'AEETÉE va plus loin à plusieurs égards en précisant entre autres aux propositions 1,3-7,10-12,16-18 sa vision des services de garde en général et ceux non régis.

En conclusion, nous demandons au Ministre de revoir sa position et de modifier l'article en ne permettant tout simplement pas les services de garde non régis. L'AEETÉE verrait d'un bon œil que le Ministre priorise à nouveau le développement des services éducatifs offerts par le réseau des CPE.

6. Augmenter les exigences quant à la délivrance de permis de garderies non subventionnées par l'imposition de nouvelles conditions.

Concernant cette proposition d'augmenter les nouvelles conditions pour délivrer un permis à des garderies non subventionnées, l'AEETÉE est absolument d'accord avec l'ajout des conditions pour garderies non subventionnées. Cependant l'AEETÉE tient encore à souligner qu'elle demande au Ministre de développer le réseau des CPE qui a démontré la plus grande qualité de services. Il serait de notre point de vue même préférable que le Ministre allège les conditions pour obtenir un permis ou augmenter le nombre de place pour les CPE. Pour nous, ce réseau a démontré une longueur d'avance dans la qualité des services offerts et devrait être privilégié puisqu'il permet aux parents d'influencer véritablement les décisions puisqu'ils sont majoritaires dans les Conseils d'administration des CPE.

Les subventions obtenues par les déductions fiscales faussent le choix des parents en privilégiant l'aspect monétaire plus apparent à celui de la qualité des services éducatifs.

Dans son document « *Se donner les moyens de préserver un réseau de qualité pour tous les enfants du Québec et leur famille* », l'AEETÉE précise sa pensée dans les propositions 7, 8, 10 et 12 (Annexe 2) concernant les modifications aux **articles 11, 21.1 par le PL143.**

En conclusion, l'AEETÉE demande au Ministre de resserrer les exigences pour les services de garde privés non subventionnés mais également de faciliter l'obtention de permis par le réseau de CPE. De plus, il doit cesser de favoriser les garderies non subventionnées par l'obtention de déductions fiscales.

7. Rendre obligatoire, pour tous les prestataires de services de garde titulaires de permis (CPE ou garderie) et les bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial (BC), de fournir les renseignements demandés par le Ministère par l'intermédiaire du système Clientèle des services de garde.

et

8. Rendre obligatoire, pour tous les prestataires de services de garde, l'adhésion au Guichet unique d'accès aux places en services de garde, La Place 0-5.

En lien avec l'article 59.1, 59.2 concernant l'utilisation du guichet unique du Projet de loi 143.

L'AEETÉE tient à souligner que cette obligation pour tous permettra d'avoir un meilleur arrimage entre les besoins des parents et les offres de services de garde éducatifs. Il sera important de tout faire pour rendre l'outil convivial autant pour les parents que les services de garde éducatifs.

En conclusion, cette meilleure connaissance devra permettre de faire connaître les services disponibles mais également les besoins non comblés.

Conclusion

Avant de terminer ce mémoire, L'AEETEE veut signifier qu'elle est en **désaccord avec la composition du Comité consultatif sur l'offre de services de garde éducatifs à l'enfance des articles 103.5 et 103.6** du projet de loi 143.

Il serait judicieux que le ministre modifie la composition de ce comité consultatif afin de bénéficier de l'expertise des départements de Techniques d'éducation à l'enfance qui œuvrent depuis plus de trente ans partout dans la province et qui ont développé une connaissance pointue des services éducatifs à l'enfance dans plus de 27 établissements dispensant la formation de Techniques d'éducation à l'enfance. Un enseignant d'un département de Techniques à l'enfance devrait faire partie de la composition de ce comité, entre autres, du fait :

- Qu'il est un expert dans le domaine
- Qu'il donne une formation collégiale liée à la profession d'éducatrice à l'enfance
- Qu'il connaît très bien les lois et règlements liés au service de garde
- Que son expertise lui permet de bien reconnaître les projets respectant le mieux les qualités d'un bon service de garde éducatif
- Que sa priorité est l'avancée de la qualité des services éducatifs prodigués aux enfants du Québec
- Qu'il connaît bien sa région et ses besoins

L'AEETÉE tient également à souligner l'importance de créer une concertation nationale entre les différents intervenants liés à ces services éducatifs afin de discuter des enjeux nationaux et permettre au Ministre d'obtenir ainsi un groupe de conseillers venant du milieu.

Tel que présenté à la proposition 19 de son mémoire « *Se donner les moyens de préserver un réseau de qualité pour tous les enfants du Québec et leur famille* » (Annexe 2).

QUE soit créée une table de concertation réunissant tous les partenaires qui gravitent autour des enfants du Québec (parents, administrateurs de services éducatifs, éducateurs et éducatrices, enseignants, chercheurs, organismes communautaires et représentants politiques) afin de conseiller le ou la ministre de la Famille relativement au développement de services éducatifs publics, universels et de grande qualité;

En conclusion, L'AEETEE est heureuse d'avoir eu l'opportunité de conseiller, avec tout son talent et surtout sa passion pour les enfants, et d'enrichir la réflexion du Ministre M. Proulx et de nos élus.

Annexes



DÉCLARATION

Sommet sur l'éducation à la petite enfance • Montréal, 5 mai 2017

POUR LA RECONNAISSANCE DU DROIT DE TOUS LES ENFANTS À DES SERVICES ÉDUCATIFS DE QUALITÉ DÈS LA NAISSANCE

1. **Considérant** le 20^e anniversaire de l'adoption de la politique familiale du Québec, *Les enfants au cœur de nos choix*;
2. **Considérant** que lors de son adoption, en 1997, l'État québécois s'était engagé à favoriser le développement des enfants et l'égalité des chances;
3. **Considérant** qu'un accès universel à des services éducatifs de grande qualité dès la naissance favorise l'égalité des chances;
4. **Considérant** l'importance d'investir le plus tôt possible dans le développement des jeunes enfants dans le but d'assurer l'atteinte de leur plein potentiel;
5. **Considérant** que les parents sont les premiers éducateurs de leur enfant et que leur action éducative fait partie intégrante du continuum éducatif;
6. **Considérant** l'article 1 de la *Loi sur les Services de garde éducatif à l'enfance*;
7. **Considérant** qu'une éducation de qualité dès la naissance qui est intense et continue a des impacts favorables sur le développement et le bien-être des enfants présentant des vulnérabilités et réduit les inégalités;
8. **Considérant** que le processus de développement des enfants suit une séquence assez similaire d'un enfant à l'autre, mais que chaque enfant est unique et qu'il se développe à son propre rythme;
9. **Considérant** l'expertise développée au Québec depuis 20 ans en éducation à la petite enfance grâce à la recherche et à la pratique;
10. **Considérant** que l'éducation contribue significativement à l'essor socioéconomique des États;
11. **Considérant** que le Québec a entériné la *Convention relative aux droits de l'enfant*;
12. **Considérant** les études de l'OCDE qui reconnaissent qu'en matière d'accueil et d'éducation des jeunes enfants, c'est la qualité qui prime;
13. **Considérant** que, selon l'UNESCO, l'éducation est un droit fondamental, indispensable à l'exercice de tous les autres droits de la personne;
14. **Considérant** que l'éducation contribue significativement à l'essor socioéconomique des États;
15. **Considérant** que le Québec a entériné la *Convention relative aux droits de l'enfant*;
16. **Considérant** les études de l'OCDE qui reconnaissent qu'en matière d'accueil et d'éducation des jeunes enfants, c'est la qualité qui prime;
17. **Considérant** que, selon l'UNESCO, l'éducation est un droit fondamental, indispensable à l'exercice de tous les autres droits de la personne;
18. **Considérant** que l'éducation contribue significativement à l'essor socioéconomique des États;
19. **Considérant** que tous les services éducatifs à la petite enfance doivent être soumis à des exigences de qualité, entre autres en matière de formation du personnel et du programme éducatif offert aux enfants;
20. **Considérant** que tous les acteurs des services éducatifs à la petite enfance doivent avoir accès à de la formation continue, du soutien pédagogique et des ressources spécialisées;
21. **Considérant** qu'une évaluation obligatoire de la qualité de tous les services éducatifs à la petite enfance doit être effectuée sur une base régulière;
22. **Considérant** que cette évaluation doit être faite de manière équivalente pour l'ensemble des services et conduire à des mesures d'amélioration;
23. **Considérant** que tous les parents qui décident de confier leur enfant à un service éducatif à la petite enfance doivent avoir l'assurance que ce milieu répond à des exigences élevées de qualité qui pourront ainsi mieux contribuer au développement global de leur enfant;
24. **Considérant** que l'État québécois doit assurer que les ressources suffisantes soient disponibles et permettent d'améliorer et de maintenir les standards de qualité requis;

L'accessibilité

25. Les services éducatifs doivent permettre de soutenir le développement de tous les enfants, y compris les enfants en situation de vulnérabilité et ceux ayant des besoins particuliers;
26. Les services éducatifs de grande qualité doivent être rendus accessibles aux communautés autochtones dans le respect de la Déclaration sur les droits des enfants des Premières Nations;
27. Afin de favoriser l'égalité des chances, il faut tendre à réduire les barrières qui limitent l'accès aux services éducatifs, dont celles qui limitent l'accès aux enfants issus de milieux vulnérables, aux enfants ayant besoin d'une fréquentation atypique ou aux enfants ayant des besoins particuliers;

Nous nous engageons à :

28. Promouvoir les principes énoncés à cette déclaration;
29. Susciter l'adhésion d'un plus grand nombre aux principes qui y sont énoncés;
30. Participer aux discussions à venir sur les modalités de mise en œuvre de ces principes.

Je, soussigné, _____, NOM

adhère à la Déclaration au nom de _____

ORGANISATION

SIGNER À L'INTÉRIEUR DU CADRE

Nous affirmons que :

Le continuum éducatif

14. La petite enfance fait partie intégrante du continuum éducatif à partir de la naissance;
15. Les services éducatifs à la petite enfance sont un maillon important de ce continuum et ils doivent être reconnus comme tels;
16. Ils contribuent significativement à la réussite éducative et ont un effet durable tout au long de la vie;
17. L'approche éducative destinée aux enfants de 0 à 5 ans doit demeurer une approche de développement global de l'enfant, de stimulation, d'éveil et de socialisation par le jeu qui favorise la réussite éducative et non une approche de scolarisation précoce;

La qualité

18. Pour assurer le développement des enfants et favoriser l'égalité des chances, il est essentiel de garantir la qualité des services éducatifs à l'enfance;



ORGANISATIONS SIGNATAIRES DE LA DÉCLARATION DU DROIT DE TOUS LES ENFANTS À DES
SERVICES DE QUALITÉ DÈS LA NAISSANCE

SOMMET SUR L'ÉDUCATION À LA PETITE ENFANCE

4-5 MAI 2017

1. Comité national canadien de l'Organisation mondiale pour l'Éducation préscolaire (OMEP)
2. Association des enseignantes et des enseignants en techniques d'éducation à la petite enfance
3. Confédération des Organismes familiaux du Québec
4. Réseau pour un Québec Famille
5. Fédération des Commissions scolaires du Québec
6. Association québécoise de la garde scolaire
7. Association des cadres des CPE
8. Réseau Réussite Montréal
9. Rassemblement des garderies privées du Québec
10. Association des garderies privées du Québec
11. Coalition des Garderies privées non subventionnées
12. Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec
13. Isabelle Lizée, Carrefour Action Municipale et Famille
14. Association québécoise des éducateurs et éducatrices à la petite enfance
15. Centrale des syndicats nationaux (CSN)
16. Fondation OLO
17. Chantier de l'économie sociale
18. Conseil du patronat du Québec
19. Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec
20. Fondation Lucie et André Chagnon
21. Centrale des syndicats du Québec (CSQ)
22. Fondation du Dr Julien
23. Fédération québécoise des organismes communautaires famille
24. Coalition de parents d'enfants à besoins particuliers du Québec
25. Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec
26. Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse
27. Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)
28. Avenir d'Enfants
29. Fédération des comités de parents du Québec
30. Association québécoise des centres de la petite enfance

Annexe 2

***Se donner les moyens de préserver un réseau de qualité pour
tous les enfants du Québec et leur famille***

Mémoire présenté par l'AETÉE

**Association des enseignantes et des enseignants en Techniques d'éducation à
l'enfance**

Dans le cadre de la Commission sur l'éducation à la petite enfance

Novembre 2016

AEETÉE

Association des enseignantes
et des enseignants en
Techniques d'éducation à l'enfance

PRÉSENTATION DE L'AEETÉE

L'Association des enseignantes et des enseignants en Techniques d'éducation à l'enfance (AEETÉE) existe depuis 1989. Elle a été créée dans la foulée de la disparition des coordinations provinciales qui regroupaient des représentants de chacun des collèges dispensant un même programme collégial.

L'AEETÉE est un organisme à but non lucratif qui a pour objectif de créer un lieu d'échanges pédagogique et politique entre les enseignantes et les enseignants des différents collèges offrant la formation en Techniques d'éducation à l'enfance. Elle a également le mandat de développer des partenariats étroits avec les différents intervenants de la société qui militent et agissent pour le développement harmonieux des services éducatifs à l'enfance. L'Association représente donc le point de vue de ses membres auprès des instances gouvernementales et diverses associations qui gravitent autour du monde de l'enfance au Québec. À ce titre, les représentants de l'AEETÉE ont collaboré, depuis plus de 25 ans à la plupart des comités mis sur pied par le Ministère de la famille et des aînés et le Ministère de l'éducation, du loisir et du sport.

En tant qu'enseignants, la qualité des services éducatifs offerts aux enfants de 0-12 ans est au cœur de nos préoccupations. De plus, nous avons une connaissance très poussée des milieux de garde, qu'on parle des CPE, des garderies privées, des services de garde en milieu familial ou des services de garde en milieu scolaire. Notre expertise s'appuie sur une culture de collaboration de longue date avec les différents intervenants du milieu. Nous avons à cœur la reconnaissance et la promotion de la profession d'éducatrice et d'éducateur à l'enfance et l'une des priorités d'action de l'Association consiste à militer pour que **TOUT** le personnel éducateur de **TOUS** les services éducatifs du Québec soit un jour formé, **détenteur d'un DEC en TÉE**.

Selon nous, le réseau des services éducatifs pour les enfants de 0-12 ans constitue un investissement collectif, éducatif et social qu'il faut développer avec le souci de la qualité des services, celui de l'accessibilité et de la continuité de l'expérience éducative des jeunes enfants du préscolaire et du primaire.

Se donner les moyens de préserver un réseau de qualité pour tous les enfants du Québec et leur famille, tel est l'objectif qui nous tient le plus à cœur.

Adresse postale de l'AEETÉE : AEETÉE, Cégep du Vieux Montréal, 255 rue Ontario est,
Casier 538, Montréal (Québec) H2X 1X6

Adresse courriel de l'AEETÉE : aeetee.ca@gmail.com

Site WEB de l'AEETÉE : <http://aeetee.ca>

INTRODUCTION

L'AEETÉE salue l'initiative de la consultation menée par la Commission sur l'éducation à la petite enfance. Il est temps, en effet, de porter un regard critique sur la politique familiale, particulièrement en ce qui concerne le réseau des services éducatifs à l'enfance. Depuis 20 ans, les services de garde ont évolué, fait de grands pas en avant et sont enracinés plus que jamais dans leur milieu respectif. Ils sont devenus un service essentiel à plusieurs égards notamment en ce qui a trait à la participation des femmes au marché du travail, à la conciliation famille-travail, à la participation grandissante des pères dans la mission éducative auprès de leurs enfants. Au fil des années, les services de garde ont étendu leur mission sociale. Ils sont une ressource indispensable en matière d'éducation, de prévention, de soutien aux compétences parentales et de partenariat avec le milieu communautaire et les services sociaux. Il appartient à la société québécoise toute entière de s'occuper du développement des places et de la qualité des services offerts par les services de garde.

Dans ce mémoire, l'AEETÉE abordera plus précisément les sujets suivants :

QUALITÉ

- Les processus éducatifs
- La formation du personnel éducateur

ACCESSIBILITÉ

- Le manque de places en CPE
- Les réels objectifs de la politique familiale
- « Un enfant, une place »

UNIVERSALITÉ

- Gratuité valorisation

GOUVERNANCE

- La formation du personnel éducateur : de la cohérence, s.v.p.
- Un service éducatif de qualité et adapté au développement des enfants
- Les écarts de qualité
- Tous les québécois sont concernés
- Un financement adéquat

Le comité exécutif de l'AEETÉE 2016-2017

Pour l'assemblée générale de l'AEETÉE

Marc Boucher, Président et enseignant en TÉE au Cégep de Jonquière

Chantal Bérubé, Vice-présidente et enseignante en TÉE au Cégep Montmorency

Marie-Hélène Bertrand, Trésorière et enseignante en TÉE au Cégep de St-Jérôme

Caterine Pelletier, Secrétaire et enseignante en TÉE au Cégep du Vieux Montréal

Dominique Germain, Responsable du colloque 2017 et enseignant en TÉE au Cégep Montmorency

Collaboration : Le comité exécutif tient à remercier tous les membres de l'AEETÉE qui ont participé de près à la rédaction de ce mémoire : Laurent Besner et Linda Ulrich du Cégep de St-Jérôme, Martine Brien du Cégep du Vieux Montréal, Danielle Carboneau du Cégep du Vieux Montréal, Renée Davidson du Cégep Montmorency, Joanne Fournier du Cégep du Vieux Montréal, Gaétan Gagnon du Cégep de Jonquière.

LA QUALITÉ

Les processus éducatifs

Actuellement, la qualité des services éducatifs offerts aux enfants semble très inégale sur le territoire du Québec. C'est l'un des constats de l'enquête québécoise sur la qualité des services de garde éducatifs, menée par l'Institut de la statistique du Québec et publiée une première fois en 2003, puis en 2015. Il s'agit d'un état de situation que l'AEETÉE endosse entièrement. Cette étude démontre clairement que la qualité des services est davantage au rendez-vous dans les centres à la petite enfance (CPE) que dans les garderies non subventionnées (GNS) ou les garderies privées subventionnées. De plus, des études scientifiques confirment qu'à l'intérieur même de chacun des réseaux (CPE-GNS-GS ou services de garde familial) certains milieux soient de meilleure qualité que d'autres, de nombreux facteurs pouvant influencer cette qualité. L'expérience même des enseignantes et des enseignants en Techniques d'éducation à l'enfance du réseau collégial témoigne de cette inégalité. En effet, notre tâche de supervision de stages dans les services de garde éducatifs nous permet de constater, sur le terrain même des interventions éducatives auprès des tout-petits et de tous les groupes d'âge que couvrent la formation initiale (0-12 ans), que la qualité des processus est irrégulière d'une éducatrice à l'autre, d'un groupe d'enfants à l'autre, d'un milieu à l'autre.

Il est vrai que plusieurs facteurs sont en cause. En tout premier lieu, la dimension la plus sensible et la plus importante est certainement celle de **la relation entre l'éducatrice, l'éducateur et le groupe d'enfants**. Ici, on parle de l'intervention démocratique, de la valorisation du jeu comme élément central de l'apprentissage, de la communication qui s'installe entre le personnel éducateur et les enfants du groupe. La bienveillance, l'observation, l'écoute, le décodage des messages des enfants, le choix d'une intervention approprié selon le besoin et le niveau de développement de l'enfant ne sont que quelques-unes des nombreuses compétences qui font que la relation entre l'éducatrice et le groupe s'établit de manière à soutenir les apprentissages quotidiens, à offrir une sécurité affective adéquate et ainsi à assurer la qualité des interventions de toutes natures.

Vient ensuite **l'interaction entre le personnel éducateur et les parents**. Elle nous apparaît également d'une importance capitale. Entretenir une relation de complicité et de mutuelle confiance entre les parents et le personnel éducateur est un gage de qualité des interventions. Ainsi, le programme éducatif des services de garde du Québec **Accueillir la petite enfance** (depuis 1997 et mis à jour 2007) a cru bon d'en faire un des cinq (5) principes de base pour soutenir la qualité des services de garde éducatifs. Bien sûr, la collaboration parents-personnel éducateur doit être considérée bien plus qu'un simple échange d'informations au quotidien. Ainsi, les recherches démontrent que plus les parents s'impliquent dans les activités du service de garde que fréquente leur enfant, plus celui-ci en tire des bénéfices à long terme. Coutu et coll. (2005) insistent sur l'importance de ce partenariat dont l'expertise et les ressources de l'équipe parents/éducatrice sont mises à profit pour créer une expérience véritablement positive en services éducatifs. Une continuité entre la vie à la maison et la vie au service de garde est garante d'une évolution constante et cohérente de l'enfant. Cette relation privilégiée permet également d'apporter un soutien aux compétences parentales. Les parents sont les premiers intervenants auprès de leur enfant. Ils ont une connaissance fine de son tempérament, de ses besoins, de ses particularités. Ensemble, le personnel éducateur et les parents peuvent faire évoluer un enfant dans la cohérence et la constance comme aucune autre équipe, pourvu que la confiance soit au rendez-vous et que la communication soit de bonne qualité.

La structuration des activités éducatives est une autre composante essentielle de la qualité des services aux tout-petits. Cette planification doit tenir compte des observations rigoureuses et constantes du développement et des intérêts des enfants. Planifier est une science et un art. Il ne suffit pas de prévoir des activités dans l'horaire d'une journée pour assurer la qualité des apprentissages. On ne le dira jamais assez, plus un enfant démontre un intérêt pour un objet, un évènement ou un phénomène, plus

son apprentissage se déroulera de manière positive pour peu qu'on sache profiter de la situation pour structurer des activités riches et stimulantes en lien avec cet intérêt. Planifier c'est aussi connaître suffisamment le développement des enfants pour leur offrir des défis à leur mesure, ni trop difficiles, ni trop faciles, ni trop accaparants, ni trop rapides pour justement piquer la curiosité, donner le goût de poursuivre ses découvertes. Et tout cet art réside dans le fait de privilégier le jeu comme moteur de l'apprentissage. Cette compétence, les enseignantes et les enseignants en Techniques d'éducation à l'enfance du réseau collégial la connaissent, l'enseignent, et l'évaluent au fil de la formation qu'ils dispensent dans les cégeps du Québec.

Qui dit planification des activités dit **structuration des lieux**. La qualité des services éducatifs doit prendre en compte les aménagements intérieur et extérieur du milieu éducatif, le matériel mis à la disposition des enfants et du personnel éducateur, tout ça dans une perspective d'intervention démocratique. L'éducatrice doit savoir où, quand, comment et surtout, pourquoi elle aménagera aujourd'hui un espace permettant les jeux de rôles qui sera différent de celui d'hier. Et l'attrait soudain pour le toutou jaune devra trouver son reflet dans la structuration des lieux et des activités qui auront cours demain. Accroître la diversité des expériences possibles en ajoutant du matériel varié et polyvalent en fonction des intérêts observés, chercher un projet en lien avec l'intérêt de Noémie, Amad et Louma pour le nouveau livre sur les dinosaures, sortir les loupes parce qu'on a observé que Samuel et Kim regardaient les fourmis ce matin dans le carré de sable, tous ces exemples relèvent de la compétence de bien structurer à la fois les lieux et les activités en mettant à profit une observation rigoureuse et constante.

Ces facteurs de qualité sont largement étayés par des travaux scientifiques notamment ceux de Nathalie Bigras et de Lise Lemay de l'Équipe de recherche Qualité éducative des services de garde et petite enfance dans l'ouvrage *Petite enfance, services de garde éducatifs et développement des enfants, état des connaissances* (2012). Comment assurer que tous ces facteurs soient réunis sinon en exigeant une formation solide et rigoureuse? C'est ce que le DEC en TÉE offre au personnel éducateur.

La formation du personnel éducateur

En ce qui concerne la formation du personnel éducateur, plusieurs travaux arrivent à une conclusion

« La qualité de la relation que les éducatrices établissent avec les enfants est fortement reliée aux compétences professionnelles que possèdent ces dernières pour offrir aux enfants un environnement sécuritaire, sain, stimulant et éducatif.

Il existe un large consensus parmi les spécialistes à ce sujet; le fait que les éducatrices possèdent un diplôme d'études postsecondaires en services éducatifs et de garde à l'enfance est fortement associé à la qualité d'un milieu de garde ainsi qu'au développement cognitif et social des enfants »

(Japel, Tremblay et Côté, 2005)

similaire :

Ainsi, toutes les recensions, de celles de Philippe et Howes (1987) à celles d'aujourd'hui, concluent au rôle indéniable de la formation des éducatrices et des responsables de services de garde en milieu familial dans la qualité d'un service, des comportements positifs divers envers les enfants étant davantage l'apanage des personnes plus formées (Doherty, 1991 ; Doherty, 1995; Howe et Jacobs, 1991; Ochilltree, 1994; Palacio-Quintin et Coderre, 1999; Phillips et Howes, 1987; Tremblay, 2003).

Enquête sur la qualité des services de garde éducatifs (2003)

Depuis sa création en 1989, l'AEETÉE soutient qu'une formation solide et qualifiante pour œuvrer quotidiennement auprès des enfants est nécessaire. Les enquêtes et les recherches ont largement prouvé que cette revendication s'avère légitime lorsqu'on veut assurer la qualité des services aux enfants et à leur famille et ce, dans toutes les sphères de l'intervention préscolaire.

Le programme de DEC (Diplôme d'études collégiales) en TÉE (Techniques d'éducation à l'enfance) comporte 22 compétences que le lecteur trouvera en annexe à ce mémoire. Chacune de ces compétences est approfondie et évaluée au terme de la formation initiale collégiale rigoureuse de plus de 1 830 heures de formation spécifique à la fonction éducateur-éducatrice. Les élèves ont l'occasion de s'exercer en cours mais aussi sous la supervision d'une éducatrice ou d'un éducateur d'expérience et d'une enseignante ou d'un enseignant de la formation au cours de stages pratiques. Une fois diplômés, ces éducatrices et ces éducateurs sont prêts à mettre au service des enfants et de leur famille les meilleures pratiques qui soient en matière d'éducation à l'enfance. L'expérience et la formation continue en cours de carrière feront de ces diplômés des intervenants capables de développer avec les enfants des relations significatives basées sur une approche démocratique de l'intervention. Ces femmes et ces hommes sont à même d'entretenir avec les parents des enfants dont ils ont la charge une relation de partenariat qui concourt à la qualité des services éducatifs. Ils ont en poche toutes les compétences pour structurer un milieu de vie intense et riche en expériences variées et respectueuses du développement et des intérêts de chacun des enfants d'un groupe. Que ce soit au niveau des apprentissages formels ou des apprentissages à caractère social ou culturel, ces éducatrices et

éducateurs sont équipés pour travailler à la qualité maximale à laquelle on doit s'attendre lorsqu'il s'agit d'accompagner les adultes de demain dans leurs expériences de vie. Ils sont des agents de changement potentiels pouvant contribuer à améliorer sans cesse, au fil de leur carrière, la qualité des services aux enfants et à leur famille. Comment ne pas se rendre à l'évidence que la formation initiale (le DEC en TÉE) est le premier jalon de la qualité des services aux tout-petits en matière d'éducation?

Toutes les enseignantes et tous les enseignants en Techniques d'éducation à l'enfance confirment que la qualité des services est au rendez-vous lorsqu'on se trouve au milieu d'un groupe d'enfants qui a la chance d'avoir une éducatrice ou un éducateur formé adéquatement. Lorsque les processus sont respectés, que la bienveillance est à l'œuvre, que le développement de l'enfant est intégré comme une donnée intrinsèque à l'intervention et que le doigté professionnel démontre un savoir-faire, un savoir-être et un savoir liés de manière fluide, la qualité du milieu de vie ne fait pas de doute. Les enfants sont heureux, curieux, ouverts à l'expérimentation et se développent de manière harmonieuse.

PROPOSITIONS

1. **QUE** des amendements à la réglementation des services de garde éducatifs soient apportés afin d'exiger que tout le personnel éducateur (100%) détienne un DEC en TÉE ou son équivalent afin d'assurer la qualité des services aux tout-petits et à leur famille;
2. **QU'**une campagne de valorisation de l'engagement professionnel de ce personnel soit développée afin de non seulement rendre justice au travail d'éducation dont il est responsable mais aussi pour professionnaliser la fonction de travail;
3. **QUE** chaque service éducatif puisse compter sur le soutien d'un(e) conseiller(ère) pédagogique pour favoriser la concertation, la cohérence et la qualité des interventions dans chacun des milieux;
4. **QUE** le personnel éducateur puisse avoir accès à du perfectionnement tout au long de sa carrière afin d'assurer un véritable développement professionnel, gage de pérennité de la qualité des services éducatifs.

L'ACCESSIBILITÉ

Le manque de places

Sur le site du Ministère de la famille (mis à jour le 22 octobre 2015) le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance compte, dans l'ensemble des régions du Québec, 228 000 places subventionnées réparties entre :

- Plus de 1 500 installations en CPE
- Plus de 700 garderies subventionnées
- Près de 15 000 personnes responsables d'un service de garde en milieu familial affiliées à un bureau coordonnateur.

<https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/services-de-garde/portrait/Pages/index.aspx>

Le gouvernement du Québec, dans son budget 2014-2015, annonçait sa volonté de poursuivre la création de 30 000 nouvelles places d'ici 2020-2021 pour en arriver à offrir un total de 250 000 places à contribution réduites.

Par ailleurs, on sait qu'un pourcentage important d'enfants notamment issus de milieux défavorisés n'ont pas accès ou ne fréquentent pas un service de garde éducatif. Pourquoi? Des enquêtes menées par différents organismes tels le Conseil supérieur de l'éducation, ont fait ressortir que deux raisons majeures expliquaient ce phénomène. Le manque de places disponibles et la difficulté, pour les parents, d'assumer la contribution, même réduite, des services offerts.

Les réels objectifs de la politique familiale

Pour l'AEETÉE, ni l'une ni l'autre de ces raisons n'est acceptable. En 1997, madame Pauline Marois, alors ministre de l'Éducation et de la Famille, signait le livre blanc *Les enfants au cœur de nos choix* (1997). Il s'agissait de rajeunir les dispositions de la politique familiale alors en vigueur suite à la Conférence sur le devenir social et économique du Québec de 1996. Les nouvelles dispositions visaient trois (3) objectifs majeurs :

- Assurer l'équité par un soutien universel aux familles et une aide accrue aux familles à faible revenu;
- Faciliter la conciliation des responsabilités parentales et professionnelles;
- Favoriser le développement des enfants et l'égalité des chances.

Vingt ans plus tard ces objectifs sont toujours d'actualité pour l'AEETÉE. La présente consultation le prouve bien d'ailleurs. Mais force est de constater que le Québec a encore du chemin à faire avant de pouvoir atteindre pleinement ces objectifs liés de très près à l'accessibilité des places en services de garde éducatifs. En effet, selon les statistiques du Ministère de la famille (2014-2015), seulement 57% des enfants, en 2012, fréquentaient les services de garde éducatifs régis. De plus, selon l'ISQ (2011), 16% des familles parmi les plus défavorisées invoquent le manque de places comme facteur déterminant pour garder leur enfant à la maison. Si les enfants les plus vulnérables ne les fréquentent pas beaucoup, comment prétendre qu'au Québec, tous les enfants ont droit à « l'égalité des chances »?

« Un enfant, une place »

En 2012, le gouvernement annonçait son « parti pris » pour les enfants et leur famille et s'engageait à tout faire pour que chaque famille désirant que son enfant fréquente un service de garde éducatif puisse trouver une place. Ainsi s'engageait la véritable campagne « *Un enfant, une place* ». L'AEETÉE avait alors salué cette avenue. Depuis quelques années cependant, en changeant les règles budgétaires, le gouvernement a fait en sorte que le réseau privé des services de garde a été privilégié au détriment des CPE. Ainsi, les avantages fiscaux offerts aux parents lorsqu'ils inscrivent leur enfant dans une garderie privée fait en sorte que des CPE éprouvent de la difficulté à combler leurs places disponibles alors qu'au plan national, les statistiques démontrent clairement un manque de places pour atteindre le but « *un enfant, une place* ». Les familles se tournent vers des services non subventionnés et non régis ce qui fait craindre quant à la qualité des milieux où sont reçus ces enfants. Triste constat!

Pour l'AEETÉE, peu importe le milieu socio-économique dont il provient, peu importe sa condition physique ou intellectuelle, peu importe le niveau de son développement global, peu importe ses origines ethniques, chaque enfant du Québec doit pouvoir fréquenter un service de garde éducatif de qualité ou d'autres types de services éducatifs régis qui offrent des activités parents/enfants. Rappelons que cela faisait partie de la mission d'origine des CPE. Pour les enseignantes et les enseignants en Techniques d'éducation à l'enfance, les services éducatifs doivent être un service public au même titre que l'école, la santé, les services sociaux.

La mise sur pied de services souples d'activités parents/enfants offertes en milieu défavorisé par les CPE, dont c'était une partie de leur mission d'origine, serait une avenue à explorer.

PROPOSITIONS :

5. **QUE** la gratuité des services éducatifs régis soit un objectif clair à atteindre d'ici les cinq (5) prochaines années au Québec;
6. **QU'**un financement adéquat des services éducatifs régis soit assuré et que les CPE et les Bureaux coordonnateurs en soient les seuls bénéficiaires;
7. **QUE** le caractère public soit conféré aux CPE de telle sorte que le développement et la gestion des services éducatifs aux tout-petits et à leur famille ne soient plus soumis aux aléas des changements de partis politiques au pouvoir;
8. **QU'**une gestion des places rigoureuse soit instaurée mais que la souplesse nécessaire pour tenir compte de la réalité des différentes familles soit au cœur de cette gestion.

L'UNIVERSALITÉ

Gratuité et valorisation

L'EMEP (2012) mentionne que dans la région de Montréal, selon le profil longitudinal des services éducatifs fréquentés versus le revenu des familles, 36,7% des enfants de maternelle issus de famille bien nanties avaient fréquenté un service éducatif au cours de la petite enfance contre 21,3% des enfants issus de familles défavorisées. Lorsqu'on sait que les enfants des milieux défavorisés sont plus à risque de vivre un échec scolaire on peut aisément prétendre que ces données témoignent d'une atteinte sérieuse à l'égalité des chances.

D'autres parts, l'AEETÉE a souligné plus haut que la gratuité était susceptible de lever les barrières financières qui sont un obstacle reconnu à la fréquentation d'un service éducatif par les enfants de milieux défavorisés.

Autre chose : Les conditions de vie de certains parents de milieux défavorisés peuvent expliquer pourquoi ils décident de garder leurs enfants à la maison. Prévoir les besoins de la famille à long terme peut être laborieux pour ne pas dire quasiment impossible; inscrire l'enfant sur une liste d'attente est un obstacle supplémentaire; assurer le transport des enfants vers le service de garde, en région, est parfois problématique; la rigidité du mode de fréquentation concourt également à rendre moins attrayant l'inscription de l'enfant dans un service de garde éducatif. Combinés au manque de ressources financières, ces embûches contribuent à freiner l'universalité de l'offre de service.

PROPOSITIONS :

9. **QU'**une campagne d'information et de valorisation des services éducatifs de qualité soit mise sur pied rapidement afin d'informer l'ensemble de la population et particulièrement les familles de milieux moins favorisés, des bienfaits de ces services pour tous les enfants, à court, moyen et long terme;
10. **QUE** les CPE, reconnus comme étant les services de garde de meilleure qualité au Québec, soient privilégiés pour l'ouverture de places, pour le financement et pour le soutien de l'État en général;
11. **QUE** le gouvernement s'engage à intégrer les garderies privées au réseau des CPE dans un délai de 5 ans.
12. **QUE** le concept « *Un enfant, une place* » soit remis à l'ordre du jour des priorités gouvernementales en matière de politique familiale.
13. **QUE** les règles de gestion et de financement soient revues et permettent la fréquentation à temps partiel sans pénaliser le service de garde éducatif afin de mieux répondre aux besoins de toutes les familles, quel que soit son revenu, son mode de vie, ses valeurs.

LA GOUVERNANCE

La formation du personnel éducateur : de la cohérence, s.v.p.

L'AEETÉE insistera ici sur **la cohésion de la formation exigée et offerte pour œuvrer auprès des tout-petits et plus largement, auprès des enfants de 0-12 ans**. L'enfance ne dure pas 5 ans. Or, au Québec, quand un enfant quitte le réseau des services de garde, il entre à l'école. Il fréquente alors, dans une large proportion, les services de garde en milieu scolaire. De plus, la maternelle 4 ans jouit en ce moment d'une popularité qui semble exagérée pour les enseignantes et les enseignants en Techniques d'éducation à l'enfance.

Commençons par **la formation**. Actuellement, une éducatrice ou un éducateur peut détenir un large éventail de diplômes pour pouvoir œuvrer auprès des enfants de 0-12 ans avec le titre d'éducatrice ou d'éducateur.

Un **DEC** (formation initiale de 3 ans (2 530 heures dont une formation générale et complémentaire) offerte par le réseau collégial, dispensée par des enseignantes et des enseignants diplômés et expérimentés en services éducatifs).

Une **AEC** (formation plus courte dont la durée peut varier d'un cégep à un autre et qui ne comprend qu'une partie de la formation spécifique d'un DEC, dispensée par des enseignantes et des enseignants diplômés et expérimentés en services éducatifs). Cette attestation doit être jumelée à une expérience pertinente de 3 ans pour que la personne soit considérée « formée ».

Une **AEP** en milieu scolaire (formation d'à peine 390 heures offerte et exigée par les commissions scolaires pour travailler auprès des enfants de 4 à 12 ans en service de garde scolaire, dispensée par des responsables de SGEMS, qui détiennent un diplôme collégial).

On note ici que pour être embauché par un service de garde en milieu scolaire pour un poste d'éducatrice ou d'éducateur, il faut avoir suivi l'AEP même si on est détentrice ou détenteur d'un DEC. Cherchez l'erreur!

Un **DEC** à distance (formation en ligne qui peut offrir les 22 compétences du DEC, dispensé par des spécialistes de contenu - éducatrices, enseignantes, etc.).

De la **RAC** (Reconnaissance des acquis et des compétences assortie d'une formation manquante qui est de durée variable selon les résultats de la reconnaissance des acquis et des compétences, assumée par des spécialistes de contenus - éducatrices, enseignantes, etc.).

L'AEETÉE s'est souvent demandé pourquoi la profession éducatrice-éducateur à l'enfance pouvait être reconnue au terme d'un aussi grand nombre de formations toutes de durée différente et avec un contenu plus ou moins complet. Il ne viendrait à l'esprit de personne de copier ce modèle pour les médecins ou pour les travailleuses et travailleurs sociaux du Québec, non? Pour pouvoir être reconnu médecin, il faut avoir complété le diplôme universitaire de médecine. Pas une AEP, pas une AEC, pas un cours en ligne, etc. Pourquoi en est-il autrement pour le personnel éducateur des services éducatifs?

Les multiples formations reconnues pour être éducatrice ou éducateur à l'enfance se sabotent entre elles. L'une dévalorise l'autre, l'une réduit l'autre, l'une entre en compétition avec l'autre. Si bien qu'au bout du compte, les enfants et leur famille en paient le prix au plan de la qualité. L'AEETÉE souligne au passage que l'AEC n'a plus sa raison d'être. Elle avait été créée dans la foulée d'un projet majeur de formation pour le personnel en emploi, au cours des années 90. Actuellement, tout le monde peut s'inscrire à l'AEC sans expérience et aller chercher cette expérience par la suite alors qu'à l'époque, il fallait trois (3) années d'expérience pour s'y inscrire. L'AEETÉE est d'avis qu'une coordination ministérielle s'impose au plan de la formation d'une éducatrice et d'un éducateur à l'enfance.

Un service éducatif de qualité et adapté au développement des enfants

La question du **milieu le mieux adapté pour chaque enfant**, selon son développement, préoccupe également l'AEETÉE.

La période de la petite enfance (0-5 ans) permet aux tout-petits d'expérimenter, d'apprendre dans l'action, de parfaire leur motricité globale et fine, de dormir et de s'alimenter pour préparer le terrain de l'intellect aux apprentissages scolaires. À l'instar des auteurs du *Programme éducatif des services de garde du Québec*, les enseignantes et les enseignants en TÉE adhèrent aux concepts d'apprentissage qui privilégient le jeu comme outil de développement global. Pour eux, il ne fait aucun doute que les enfants de 4 ans devraient fréquenter les CPE bien plus que les maternelles 4 ans et ce, qu'ils proviennent de milieux favorisés ou non, à risque ou non. Nous avons déjà expliqué dans un avis de l'AEETÉE (*La maternelle 4 ans... qu'en pense l'AEETÉE?*, 2015) les multiples raisons de cette conviction professionnelle. Qu'il suffise de mentionner ici quelques-unes de ces raisons :

- La maturité physique et intellectuelle des enfants de 4 ans;
- Les besoins affectifs des enfants de 4 ans (les ratios d'un CPE sont de loin mieux adaptés aux besoins des enfants de 4 ans);
- Les besoins de base (la formation du personnel éducateur détenteur d'un DEC en TÉE est mieux adaptée aux besoins des enfants de 4 ans);
- Les intérêts des enfants de 4 ans (le jeu domine encore);
- L'aménagement des lieux (les CPE sont de loin mieux adaptés que les écoles);
- L'aménagement du temps (les CPE offrent des horaires plus près du milieu familial);
- Le matériel (les CPE sont de loin mieux équipés pour offrir du matériel adapté au développement des enfants de 4 ans);
- Le ratio enfant/éducatrice, éducateur (1/18 pour les maternelles 4 ans et 1/10 pour les CPE)

Encore une fois, nous réitérons l'importance de reconnaître la nécessité de détenir un DEC en Techniques d'éducation à l'enfance pour assumer les responsabilités de l'encadrement des enfants de 4 ans.

Qui plus est, l'AEETÉE a toujours mis en garde le ministère de la famille contre la scolarisation précoce. À ce propos, la dernière enquête du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) démontre que le fait de scolariser très tôt les élèves n'est nullement nécessaire pour le soutien du développement optimal de l'enfant et pour sa réussite scolaire. Le tableau suivant démontre que parmi les pays de l'OCDE, c'est le Québec et la Finlande que se classent le mieux. Pourtant, ils sont parmi les pays à scolariser les enfants plus tard.

Pays	Âge de la scolarisation	Classement aux tests PISA		
		Lecture	Mathématiques	Sciences
France	3 ans	22	25	26
Belgique	3 ans	14	15	19
Italie	3 ans	27	35	33
États-Unis	5 ans	19	34	22
Québec	6 ans	7	5	13
Finlande	7 ans	3	7	2
Suède	7 ans	21	28	28

Tableau tiré de : AQCPÉ (2013) Mémoire, Projet de loi no 23, Loi modifiant la loi sur l'instruction publique concernant certains services éducatifs aux élèves âgés de moins de cinq ans.

C'est dans les CPE que les enfants de 4 ans, peu importe leur milieu d'origine, doivent se retrouver.

Les écarts de qualité

Les écarts de qualité entre les différents types de services de garde sont une autre préoccupation de l'AEETÉE en matière de gouvernance et de qualité.

L'enquête *Grandir en qualité* (2015) corrobore d'autres enquêtes et recherches qui font ressortir des données pour le moins éloquentes et inquiétantes relativement à la qualité des services offerts par les différents réseaux de services de garde. Selon les données recueillies par l'Institut de la statistique, pour les services offerts aux poupons, les CPE (Centres de la petite enfance) recueillaient 2% des mentions « insatisfaisant » en comparaison des GNS (Garderies non subventionnées) qui récoltaient un score de 41,2 % de mentions « insatisfaisant ». Du côté des services offerts aux enfants de 18 mois-5 ans, les résultats allaient dans le même sens : 4% de mentions « insatisfaisant » contre 36,3%. (Enquête de l'ISQ, *Grandir en qualité*, 2015) À la lumière de ces données, comment comprendre que le gouvernement continue de tolérer de tels écarts dans la qualité des services? Répondre aux orientations et aux principes du programme éducatif national des services de garde à l'enfance devrait être le critère de base pour obtenir un permis d'opération. La fameuse égalité des chances n'est-elle pas, ici, remise en question?

Les parents, principaux intéressés par la qualité des services offerts à leurs enfants, semblent également corroborer ces résultats. Lorsqu'on examine les plaintes reçues au Ministère de la famille en 2015, voici ce qui ressort :

Type de service de garde	Nombre de plaintes	Nombre de plaintes par 100 places
CPE (Centre de la petite enfance)	358	0,40
RSG (Responsable service de garde familial)	237	0,26
GPS (Garderies privées subventionnées)	724	1,57
GPNS (Garderies privées non subventionnées)	942	1,82
TOTAL	2 261	0,81

SOURCE *Étude des crédits 2015-2016 : Renseignements particuliers volet famille, service de garde et intimidation*, Gouvernement du Québec, 2015. Calculs des auteur(e)s.

Ces données ne devraient-elles pas orienter le gouvernement relativement au développement du réseau des CPE? Le Québec ne devrait-il pas cesser d'investir dans les garderies commerciales? Poser ces questions, c'est y répondre assez facilement. Pourtant, selon l'IRIS (Institut de recherche et d'informations socioéconomiques),

«Entre 2007 et 2015, le développement des places en services de garde a été majoritairement accaparé par le secteur privé alors que la population des 0-5 ans passait de 385 639 à 444 840. Ce sont les Garderies privées non subventionnées (GPNS) qui ont connu la plus forte hausse pendant cette période.

Alors que les GPNS offraient 4 538 places en 2007, elles en géraient 51 843 en 2015, soit une hausse totale de 1 042 %. »

(Les services de garde au Québec : champ libre au privé, Eve-Lyne Couturier et Philippe Hurteau, IRIS, avril 2016)

Nous croyons que le lecteur aura rapidement compris notre point de vue. Le développement de ces services est tout de même indirectement subventionné par toute la population via les crédits d'impôts accordés combinés à la modulation des tarifs. Les services de garde éducatifs du Québec ne doivent pas être laissés entre les mains d'administrateurs dont le seul but est la rentabilité économique des services qu'ils offrent. La marchandisation de l'éducation, quel que soit le niveau dont on parle, demeure un danger, voire l'élément le plus probant de la détérioration des services d'éducation. Quand le gouvernement du Québec comprendra-t-il que l'éducation n'est pas une marchandise qu'on peut mettre en solde ou offrir au marché du jetable et du transformable au gré de la recherche de profit?

Tous les québécois sont concernés

La gouvernance des services éducatifs aux enfants d'âge préscolaire ainsi que ceux destinés aux enfants d'âge scolaire doit mobiliser tous les acteurs et les partenaires afin de permettre à chaque enfant de s'épanouir et de développer l'ensemble de ses potentialités. Pour y arriver, il est essentiel que les gens les plus concernés soient écoutés et entendus. Nous pensons ici aux parents mais aussi aux spécialistes de la petite enfance qui œuvrent auprès des enfants. On ne concevrait pas un conseil d'établissement d'école sans la présence des enseignants qui peuvent témoigner du travail pédagogique réalisé au quotidien. Il devrait en être de même pour le personnel éducateur des services de garde éducatifs. Le principe de collaboration parents/éducatrices doit aussi se refléter au niveau de la gouvernance.

De plus, pour assurer une saine et efficace gouvernance au sein de chacun des milieux, les parents doivent être majoritaires au conseil d'administration. Si on veut être cohérents avec la notion de la nécessaire implication des parents dans la vie d'un service éducatif, il ne fait pas de doute qu'ils doivent être décisionnels au plan administratif. Et si la qualité passe par l'intervention éducative, pourquoi le personnel éducateur a-t-il disparu des conseils d'administration? Il nous semble impératif que la réglementation prévoit une représentation du personnel éducateur au C.A. des services de garde éducatifs afin que le point de vue pédagogique soit pris en considération lorsque des décisions administratives s'imposent.

De plus, l'AEETÉE est d'avis que gouvernement devrait pouvoir compter sur une table de concertation regroupant des représentants de parents utilisateurs, les associations et organismes voués au développement des services de qualité pour la petite enfance.

Un financement adéquat

Depuis les dix (10) dernières années, les assauts répétés pour affaiblir le réseau des services de garde à but non lucratif ont de quoi faire réfléchir. Qu'il suffise de nommer l'augmentation de la contribution parentale et l'instauration du principe de l'utilisateur-payeur, le retrait du volet familial des CPE assorti de la création de bureaux coordonnateurs, la diminution du financement donnant lieu à la mise à pied de la presque totalité des conseillères pédagogiques, l'explosion du nombre de permis pour l'ouverture de garderies privées non subventionnées suite à l'octroi d'un crédit d'impôt aux parents qui choisissent une garderie commerciale, la modification des règles budgétaires dont l'introduction de facteurs d'ajustement de la subvention en fonction du taux de présence global des enfants.

L'AEETÉE est franchement renversée de constater ce qu'il est convenu d'appeler l'acharnement à miner le réseau des services de garde éducatifs, particulièrement les établissements à but non lucratif que sont les CPE. Tout le travail et l'énergie qui ont été consentis depuis 20 ans par les parents et les intervenants pour améliorer la qualité des services, consolider les partenariats inter-organismes, raffiner la formation du personnel éducateur et soutenir la recherche en petite enfance semblent faire les frais d'une course à la privatisation. Pourtant, les services de garde du Québec ont, de nombreuses fois, été cités en exemple tant dans le reste du Canada qu'en Europe. Le Québec était un modèle qu'on souhaitait reproduire. Que s'est-il passé?

La gouvernance d'un service à la population carbure actuellement à la volonté et aux valeurs des décideurs politiques. Et lorsque ceux-ci croient davantage à la marchandisation qu'à la coopération, qu'ils prônent le concept d'utilisateur-payeur plutôt que celui de la mutualisation des services, il faut prendre acte que le caractère public d'un service aussi essentiel que celui des services de garde éducatifs n'est pas à l'abri d'un saccage. À l'heure où les services de garde privés non subventionnés sont passés de 1650 places en 2003 à 55 256 en 2016 et que le nombre de places offertes en garderies privées subventionnées a presque doublé pendant que diminue le pourcentage de places offertes en CPE et en milieu familial régi, les citoyens du Québec constatent que les valeurs qui ont participé à la création d'un réseau de services éducatifs pour les enfants et leur famille se sont radicalement transformées.

L'AEETÉE souhaite que la Commission itinérante sur l'éducation à la petite enfance puisse faire ressortir, dans son éventuel Livre blanc, la nécessité de remettre les valeurs collectives à l'origine de la création du réseau à l'ordre du jour et d'exiger de toutes les formations politiques qui forment le gouvernement un engagement ferme et à long terme en faveur de la qualité et de la gratuité des services de garde éducatifs aux enfants et à leur famille.

PROPOSITIONS :

14. **QUE** le DEC en TÉE soit reconnu comme formation initiale de base pour obtenir un diplôme d'éducateur ou d'éducatrice à l'enfance (0-12 ans) afin d'assurer la cohérence et la qualité de la formation;
15. **QUE** le gouvernement québécois étudie sérieusement la possibilité de regrouper tous les services éducatifs offerts aux enfants de 0-12 ans, sous un même ministère afin d'assurer la cohérence en matière d'exigence de formation, de conditions de travail du personnel éducateur et ainsi, de véritablement assurer la qualité des services à tous les enfants du Québec en matière de service éducatifs.
16. **QUE** les enfants de 4 ans qui ont besoin d'un service éducatif de qualité puissent fréquenter un CPE ou d'autres types de services éducatifs régis qui offrent des activités parents/enfants et ce, quel que soit leur milieu socio-économique, leur origine ethnique, leur niveau de développement;
17. **QUE** le gouvernement québécois, en collaboration avec le gouvernement fédéral, envisage sérieusement de cesser d'offrir des déductions fiscales pour la fréquentation d'une GNS tout en s'assurant que le nombre de places en CPE soit suffisant pour accueillir tous les enfants du Québec.
18. **QUE** soit revue la composition des Conseils d'administration de chacun des services éducatifs régis afin que le personnel éducatif soit représenté et qu'ainsi le point de vue éducatif soit pris en compte dans les décisions administratives.
19. **QUE** soit créée une table de concertation réunissant tous les partenaires qui gravitent autour des enfants du Québec (parents, administrateurs de service éducatif, éducatrices, enseignants, chercheurs, organismes communautaires et représentants politiques) afin de conseiller le ou la ministre de la Famille relativement au développement de services éducatifs publics, universels et de grande qualité;
20. **QUE** les parents utilisateurs de services éducatifs soient majoritaires au sein des conseils d'administration des services éducatifs des enfants de moins de 5 ans afin de favoriser l'implication directe et la démocratisation de la gouvernance du milieu que fréquente leur enfant;
21. **QUE** le financement des services de garde éducatifs prenne en compte tous les besoins des enfants et de leur famille, tant au niveau de la qualité, de l'accessibilité, de l'universalité et de la gouvernance de ce service éducatif essentiel.

CONCLUSION

Plusieurs recherches sérieuses en sont venues à la conclusion que l'investissement en éducation devrait se faire dès la naissance d'un enfant et qu'il est « rentable », d'un point de vue économique, de s'engager sur cette voie. Une société éduquée est une société en santé, économiquement plus stable

voire plus prospère, socialement et culturellement innovante notamment au niveau du mieux-être collectif.

Les services éducatifs destinés aux enfants du Québec doivent être considérés comme un investissement pour l'avenir même de la société québécoise. Pour l'AEETÉE, les services de garde devraient être publics au même titre que l'école, les services de santé et les services sociaux. Ils devraient pouvoir compter sur un financement adéquat et sur un personnel qualifié, détenteur d'un DEC en Techniques d'éducation à l'enfance et à qui on offre l'opportunité de s'engager dans une formation continue tout au long de sa carrière. De plus, nous croyons fermement que des services de garde privés subventionnés sont éthiquement et administrativement contestables. Engager des fonds publics dans une entreprise privée qui a pour but d'assurer des profits à ses propriétaires nous apparaît douteux surtout que les études et recherches démontrent, hors de tout doute, que ces services de garde sont de moins bonne qualité que les CPE, toutes sphères d'analyse confondues.

Dans ce mémoire, l'AEETÉE a livré aux commissaires ses principales préoccupations et souhaite que la démarche aboutisse à une vision consensuelle de l'égalité des chances pour tous les enfants du Québec en matière de services éducatifs. Les québécoises et les québécois ont tout intérêt à s'occuper de leurs enfants. « Ça prend tout un village pour élever un enfant » et pour l'AEETÉE, ce proverbe africain prend tout son sens si le Québec est toujours « Fou de ses enfants ».

Références

- AGENCE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE MONTRÉAL** (2015). Portrait du parcours scolaire des enfants montréalais. Résultat de l'enquête montréalaise sur l'expérience préscolaire des enfants de maternelle (EMEP 2012). Fascicule 1, mars 2015. Danielle Guay, Isabelle Laurin, Nathalie Bigras, Pierre Toussaint et Michel Fournier.
- AQCPE** (2015). Mémoire de l'Association québécoise des centres de la petite enfance à propos du projet de loi no 27, Loi sur l'optimisation des services de garde éducatifs à l'enfance subventionnés.
- AQCPE** (2013). Mémoire, Projet de loi no.23, Loi modifiant la loi sur l'instruction publique concernant certains services éducatifs aux élèves âgés de moins de 5 ans.
- AQCPE** (2013). Centres de la petite enfance (CPE) et services de garde en milieu familial : des milieux de vie adaptés aux besoins des enfants de 4 ans. Avis
- Bigras, Lemay** (2012). Petite enfance, services de garde éducatifs et développement des enfants, état des connaissances, Équipe de recherche Qualité éducative des services de garde et petite enfance.
- Boisvert** (2013). Chantier sur la qualité et la pérennité des services de garde et sur l'optimisation de leur financement. Rapport remis à la ministre de la famille Nicole Léger.
- BOUCHARD, MALCUIT, POMERLEAU** (2015). La commercialisation des services de garde éducatifs, les enfants en paieront le prix. Mémoire déposé dans le cadre du projet de loi 28 concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016.
- BRIAND, BELLEMARRE** (2016). Les services de garde au Québec : de la co-construction à la destruction. Texte d'opinion de deux professeurs de l'Université du Québec en Outaouais.
- BRIAND, BELLEMARRE, GRAVEL** (2004). L'évolution des rapports de contrôle et de surveillance entre le ministère de la Famille et de l'Enfance (MFE) et les Centres de la petite enfance (CPE). Les cahiers du *CRISES*, Collection études théoriques ET0413.
- CMEC** (2013). À la hauteur : Résultats canadiens de l'étude PISA de l'OCDE, Conseil des ministres de l'éducation (Canada), Premiers résultats de 2012 pour les jeunes du Canada âgés de 15 ans.
- COMMISSION SUR L'ÉDUCATION À LA PETITE ENFANCE** (2016). Pour continuer de grandir, document de consultation.
- CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION** (2012). Mieux accueillir et éduquer les enfants d'âge préscolaire, une triple question d'accès, de qualité et de continuité des services. Avis à la ministre de l'éducation, du loisir et du sport
- COUTU, LAVIGUEUR, DUBEAU, BEAUDOIN** (2005). La collaboration famille- milieu de garde : ce que nous apprend la recherche. Éducation et francophonie, Volume XXXIII : 2.
- COUTURIER, HURTEAU** (2016). Les services de garde au Québec : champ libre au privé. Rapport de recherche, IRIS
- CSN** (2010). Des services de garde de qualité, Un droit pour chaque enfant. Plateforme sur les services de garde éducatifs à l'enfance. Service des communications de la CSN en collaboration avec le Groupe de travail sur les services de garde CSN.
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC** (2003-2014). Enquête québécoise sur la qualité des services de garde éducatifs, Grandir en qualité.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2011). Utilisation et préférences des familles quant à la garde régulière de leurs jeunes enfants selon l'indice de défavorisation.

IRIS (2016). Rapport de recherche, Les services de garde au Québec : champ libre au privé. Eve-Lyne Couturier, Philippe Hurteau, Institut de recherche et d'informations socio-économiques.

MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS (2007). Le programme éducatif des services de garde du Québec, Accueillir la petite enfance, Mise à jour

MINISTÈRE DE LA FAMILLE (2014-2015). Statistiques officielles

SECRETARIAT DU COMITÉ DES PRIORITÉS DU MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF (1997). Nouvelles dispositions de la politique familiale, Les enfants au cœur de nos choix.

PROGRAMME TECHNIQUES D'ÉDUCATION À L'ENFANCE

322.A0

Numéro ou code	Compétence
0190	alyser la fonction de travail
0191	Observer le comportement de l'enfant
0192	Situer les besoins d'un ou d'une enfant au regard de son développement global
0193	Agir de façon sécuritaire en milieu de travail
0194	Établir avec les enfants une relation significative sur le plan affectif
0195	Intervenir au regard de la santé de l'enfant
0196	Assurer une saine alimentation à l'enfant
0197	Communiquer en milieu de travail
0198	Analyser le contexte de vie familiale et sociale d'un ou d'une enfant et en déterminer les effets sur son comportement
0199	Analyser les besoins particuliers d'un ou d'une enfant
019A	Fournir de l'aide à l'enfant
019B	Exploiter sa créativité dans un contexte d'intervention professionnelle
019C	Définir l'approche pédagogique à adopter avec l'enfant
019D	Concevoir des activités de développement global de l'enfant
019E	Organiser des activités éducatives
019F	Animer des activités éducatives
019G	Travailler en équipe
019H	Établir une relation de partenariat avec les parents et les personnes-ressources
019J	Intervenir au regard du comportement de l'enfant et du groupe d'enfants
019K	Concevoir et réviser le programme éducatif
019L	Organiser un service de garde à l'enfance
019M	Assurer des services éducatifs à un groupe d'enfants

Nombre d'heures-contact allouées à la formation spécifique : 1 830 h

Nombre total d'heures du DEC incluant la formation générale : 2 530 h

PROPOSITIONS DE L'AEETÉE

Dans le cadre de la consultation de la Commission itinérante sur l'éducation à la petite enfance

1. **QUE** des amendements à la réglementation des services de garde éducatifs soient apportés afin d'exiger que tout le personnel éducateur (100%) détienne un DEC en TÉE ou son équivalent afin d'assurer la qualité des services aux tout-petits et à leur famille;
2. **QU'**une campagne de valorisation de l'engagement professionnel de ce personnel soit développée afin de non seulement rendre justice au travail d'éducation dont il est responsable mais aussi pour professionnaliser la fonction de travail;
3. **QUE** chaque service éducatif puisse compter sur le soutien d'un(e) conseiller(ère) pédagogique pour favoriser la concertation, la cohérence et la qualité des interventions dans chacun des milieux;
4. **QUE** le personnel éducateur puisse avoir accès à du perfectionnement tout au long de sa carrière afin d'assurer un véritable développement professionnel, gage de pérennité de la qualité des services éducatifs.
5. **QUE** la gratuité des services éducatifs régis soit un objectif clair à atteindre d'ici les cinq (5) prochaines années au Québec;
6. **Qu'**un financement adéquat des services éducatifs régis soit assuré et que les CPE et les bureaux coordonnateurs en soient les seuls bénéficiaires;
7. **QUE** le caractère public soit conféré aux CPE de telle sorte que le développement et la gestion des services éducatifs aux tout-petits et à leur famille ne soient plus soumis aux aléas des changements de partis politiques au pouvoir;
8. **QU'**une gestion des places rigoureuse soit instaurée mais que la souplesse nécessaire pour tenir compte de la réalité des différentes familles soit au cœur de cette gestion.
9. **QU'**une campagne d'information et de valorisation des services éducatifs de qualité soit mise sur pied rapidement afin d'informer l'ensemble de la population et particulièrement les familles de milieux moins favorisés, des bienfaits de ces services pour tous les tout-petits, à court, moyen et long terme;
10. **QUE** les CPE, reconnus comme étant les services de garde de meilleure qualité au Québec, soient privilégiés pour l'ouverture de places, pour le financement et pour le soutien de l'État en général;
11. **QUE** le gouvernement s'engage à intégrer les garderies privées au réseau des CPE dans un délai de 5 ans.
12. **QUE** le concept « *Un enfant, une place* » soit remis à l'ordre du jour des priorités gouvernementales en matière de politique familiale.
13. **QUE** les règles de gestion et de financement soient revues et permettent la fréquentation à temps partiel sans pénaliser le service de garde éducatif afin de mieux répondre aux besoins de toutes les familles, quel que soit son revenu, son mode de vie, ses valeurs.
14. **QUE** le DEC en TÉE soit reconnu comme formation initiale de base pour obtenir un diplôme d'éducateur ou d'éducatrice à l'enfance (0-12 ans) afin d'assurer la cohérence et la qualité de la formation;
15. **QUE** le gouvernement québécois étudie sérieusement la possibilité de regrouper tous les services éducatifs offerts aux enfants de 0-12 ans, sous un même ministère afin d'assurer la cohérence en matière d'exigence de formation, de conditions de travail du personnel éducateur et ainsi, de véritablement assurer la qualité des services à tous les enfants du Québec en matière de service éducatifs.
16. **QUE** soit revue la composition des Conseils d'administration de chacun des services éducatifs régis afin que le personnel éducatif soit obligatoirement représenté et qu'ainsi le point de vue éducatif soit pris en compte dans les décisions administratives.
17. **QUE** les enfants de 4 ans qui ont besoin d'un service éducatif de qualité puissent fréquenter un CPE ou d'autres types de services éducatifs régis qui offrent des activités parents/enfants et ce, quel que soit leur milieu socio-économique, leur origine ethnique, leur niveau de développement;
18. **QUE** le gouvernement québécois, en collaboration avec le gouvernement fédéral, envisage sérieusement de cesser d'offrir des déductions fiscales pour la fréquentation d'une GNS tout en s'assurant que le nombre de places en CPE soit suffisant pour accueillir tous les enfants du Québec.
19. **QUE** soit créée une table de concertation réunissant tous les partenaires qui gravitent autour des enfants du Québec (parents, administrateurs de service éducatif, éducatrices, enseignants, chercheurs, organismes

communautaires et représentants politiques) afin de conseiller le ou la ministre de la Famille relativement au développement de services éducatifs publics, universels et de grande qualité;

20. **QUE** les parents utilisateurs de services éducatifs soient majoritaires au sein des conseils d'administration des services éducatifs des enfants de moins de 5 ans afin de favoriser l'implication directe et la démocratisation de la gouvernance du milieu que fréquente leur enfant;

21. **QUE** le financement des services de garde éducatifs prenne en compte tous les besoins des enfants et de leur famille, tant au niveau de la qualité, de l'accessibilité, de l'universalité et de la gouvernance de ce service éducatif essentiel.

AEETÉE

ASSOCIATION DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS
EN TECHNIQUES D'ÉDUCATION À L'ENFANCE

*Les maternelles 4 ans...
Qu'en pense l'AEETÉE ?*

*Juin 2015
Document déposé au 21^e Colloque annuel de l'AEETÉE pour adoption*

*Le présent document a été réalisé par l'exécutif
conformément aux mandats reçus de
l'assemblée générale de l'AEETÉE*

Pour toute information :

Contactez l'AEETÉE

Adresse courriel : aeetee.ca@gmail.com

Site internet : <http://aeetee.ca>

TABLE DES MATIÈRES

<i>Qui sommes-nous?</i>	3
COURTE HISTOIRE	4
CONSIDÉRATIONS	5
a. ACCESSIBILITÉ	6
b. QUALITÉ	8
c. CONTINUITÉ ÉDUCATIVE	11
CONCLUSION	12



QUI SOMMES-NOUS?

L'Association des enseignantes et des enseignants en Techniques d'éducation à l'enfance (AEETÉE) existe depuis 1989. Elle a été créée dans la foulée de la disparition des coordinations provinciales, qui regroupaient des représentants de chacun des collèges dispensant un même programme collégial.

L'AEETÉE est un organisme à but non lucratif qui a pour objectif de créer un lieu d'échanges pédagogiques et politiques entre les enseignantes et les enseignants des différents collèges offrant la formation en Techniques d'éducation à l'enfance. Elle a également le mandat de développer des partenariats étroits avec les différents intervenants de la société qui militent et agissent pour le développement harmonieux des services éducatifs à l'enfance. L'Association représente donc le point de vue de ses membres auprès des instances gouvernementales et diverses associations qui gravitent autour du monde de l'enfance au Québec. À ce titre, les représentantes de l'AEETÉE ont collaboré à la plupart des comités mis sur pied par le Ministère de la famille et des aînés ainsi que par le Ministère de l'éducation, du Loisirs et du Sport.

En tant qu'enseignantes, nous plaçons la qualité des services éducatifs offerts aux enfants de 0-12 ans au cœur de nos préoccupations. De plus, nous avons une connaissance très poussée des milieux de garde, qu'on parle des centres à la petite enfance (CPE), des garderies privées, des services de garde en milieu familial ou des services de garde en milieu scolaire (SGEMS). Notre expertise s'appuie sur une culture de collaboration de longue date avec les différents intervenants du milieu. Nous avons à cœur la reconnaissance et la promotion de la profession d'éducatrice et d'éducateur à l'enfance, et l'une des priorités d'action de l'Association consiste à militer pour que **TOUT** le personnel éducateur de **TOUS** les services éducatifs du Québec soit un jour formé, **détenteur d'un diplôme d'études collégiales (DEC) en TÉE**.

Selon nous, le réseau des services éducatifs pour les enfants de 0-12 ans constitue un investissement collectif, éducatif et social qu'il faut développer avec le souci de la qualité des services de même qu'avec celui de l'accessibilité et de la continuité de l'expérience éducative des jeunes enfants du préscolaire et du primaire.

Se donner les moyens de bâtir un réseau de qualité pour tous les enfants du Québec et leurs familles, tel est l'objectif qui nous tient le plus à cœur.

LES MATERNELLES quatre ANS... Qu'en pense l'AEETÉE ?

HISTOIRE COURTE

Au mois d'août 2012, en pleine campagne électorale, Pauline Marois annonce que, si le Parti québécois est porté au pouvoir, il offrira, sur une base volontaire, la maternelle dès l'âge de 4 ans pour les milieux défavorisés. Cette annonce s'inscrit dans la perspective d'une lutte au décrochage scolaire. Le Parti québécois, porté au pouvoir le 4 septembre 2012, forme un gouvernement minoritaire et va de l'avant avec son projet de maternelles 4 ans.

Quelques semaines plus tard, en octobre 2012, le Conseil supérieur de l'éducation fait paraître un avis intitulé *Mieux accueillir et éduquer les enfants d'âge préscolaire, une triple question d'accès, de qualité et de continuité des services*.¹ À la suite de la lecture de ce document fort intéressant, l'AEETÉE se penche sur la question. Comme elle est une instance représentative, elle veut connaître le point de vue de ses membres. Ainsi, elle mène un sondage auprès des enseignantes et des enseignants en Techniques d'éducation à l'enfance au cours de l'hiver 2013 et s'intéresse à tous les avis que ses partenaires ont publiés sur la question.

Lors du colloque annuel de 2013, l'exécutif de l'AEETÉE soumet un document de travail qui propose un point de vue pédagogique relativement à ce dossier. Après discussion, les membres présents invitent l'exécutif à modifier ledit document à la lumière des interventions entendues. Au colloque 2014, l'AEETÉE mandatera l'exécutif pour poursuivre le travail en vue d'une adoption au colloque 2015.

À l'automne 2013, plus d'une cinquantaine d'écoles primaires offrent, pour la première fois, la maternelle quatre ans temps plein. Ce service, dont l'offre augmentera de façon progressive année après année, vise à procurer aux familles de milieux défavorisés une passerelle afin d'établir une collaboration famille-école et de faciliter l'intégration scolaire des enfants.

Au printemps 2014, une autre campagne électorale est déclenchée et porte au pouvoir le Parti libéral de Philippe Couillard. En juin 2015, le ministre Yves Bolduc signe un document destiné à encadrer les commissions scolaires pour le déploiement des maternelles quatre ans, *Objectifs, limites, conditions et modalités relatifs à la maternelle quatre ans à temps plein en milieu défavorisé*.² La même année, l'Institut de la statistique est mandaté pour produire une évaluation de la maternelle quatre ans à temps plein. En mars 2015, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) publie un RAPPORT PRÉLIMINAIRE D'ÉVALUATION – *Maternelle 4 ans à temps plein en milieu défavorisé*.³ L'objectif principal de l'étude est de documenter les liens entre la fréquentation ou non de la maternelle quatre ans temps plein et le développement des enfants à la maternelle cinq ans. Elle doit permettre au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

¹ *Mieux accueillir et éduquer les enfants d'âge préscolaire, une triple question d'accès, de qualité et de continuité des services*, avis à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Conseil supérieur de l'éducation, rendu public en octobre 2012, Gouvernement du Québec 2012, 142 pages

² *Objectifs, limites, conditions et modalités relatifs à la maternelle 4 ans à temps plein en milieu défavorisé*, 5 juin 2014, signé par Yves Bolduc, ministre de l'Éducation à ce moment-là.

³ *Maternelle 4 ans à temps plein en milieu défavorisé* - RAPPORT PRÉLIMINAIRE D'ÉVALUATION, gouvernement du Québec, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2015

http://www.mels.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/PSG/recherche_evaluation/Rapport-preliminaire-maternelle-4-ans.pdf

d'évaluer la maternelle quatre ans temps plein. En février 2015, François Blais succède à Yves Bolduc comme ministre de l'Éducation du Québec.

Nous voici donc au colloque annuel 2015 de l'AEETÉE, qui se déroule au cégep de Jonquière, et l'exécutif de l'Association propose une dernière version du document concernant l'implantation de la maternelle quatre ans à temps plein en milieu défavorisé. La rédaction de ce document s'est non seulement inspirée du débat au colloque de 2013, mais aussi du rapport préliminaire d'évaluation rendu public par le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport de 2015.

CONSIDÉRATIONS

Que des services éducatifs soient disponibles pour les enfants de quatre ans en CPE ou à l'école, l'AEETÉE est d'avis qu'il faut regarder de près certains éléments incontournables.

Il est clair, dans un premier temps, que l'accueil et l'éducation des enfants de quatre ans, surtout ceux et celles qui proviennent de milieux défavorisés, préoccupe l'AEETÉE au plus haut point.

Nous sommes tout à fait en accord avec les trois enjeux énoncés par le Conseil supérieur de l'éducation en 2012 :

- L'**ACCESSIBILITÉ** à des services éducatifs gratuits et universels pour les enfants de 4 ans;
- Des services éducatifs de **QUALITÉ**;
- La **CONTINUITÉ ÉDUCATIVE** entre le service de garde et l'école.

Nous émettons cependant de sérieuses réserves quant à l'élargissement de l'offre de services éducatifs en maternelle quatre ans.

Il nous apparaît important de rappeler, d'entrée de jeu, que les enfants qui fréquentent actuellement les maternelles quatre ans sont, pour la plupart d'entre eux, également inscrits dans un service de garde en milieu scolaire (SGMS). Ainsi, l'accueil du matin, le service du dîner et la fin de la journée sont pris en charge par le SGMS.

Cette précision est importante pour comprendre notre propos. L'AEETÉE est une association qui représente les enseignantes et les enseignants en Techniques d'éducation à l'enfance. Ses membres assurent la formation collégiale qui permet à un élève détenteur d'un DEC en TÉE d'assumer les tâches du personnel éducateur auprès des enfants de 0-12 ans dans les services éducatifs du Québec (CPE, garderies privées, SGMS, services de garde en milieu familial).

ACCESSIBILITÉ

Pour l'AEETÉE, quand on parle d'**ACCESSIBILITÉ**, on doit envisager :

1. Un **RATIO** adulte-enfant qui répond aux normes de qualité et aux besoins des enfants de quatre ans. Ils sont petits, en pleine découverte de leur potentiel et de leur identité. Ils ont besoin d'adultes présents, attentifs et constants. Comment répondre à leurs multiples besoins avec un ratio de 1/20, tel que la réglementation des services de garde en milieu scolaire le permet actuellement, ou avec un ratio de 1/16, tel que prévu aux conventions collectives des enseignantes du préscolaire dans le réseau des écoles primaires du Québec?

Les enfants de quatre ans sont à l'âge de l'énergie et de l'initiative. Ils ont encore un comportement très centré sur eux-mêmes. Ils sont aussi très partagés entre le goût d'essayer et la peur d'échouer. Le soutien, l'encouragement et les conseils de l'adulte sont donc essentiels au développement d'une estime de soi qui les suivra tout au long de leur vie.

POINT DE VUE DE L'AEETÉE

L'AEETÉE croit qu'un ratio de plus de 10 enfants pour des enfants de quatre ans est une erreur à ne pas commettre, qu'on parle de classe-maternelle, de SGMS, de CPE ou de services éducatifs privés.

Ainsi, nous croyons que c'est dans les services de garde éducatifs de qualité que nous devrions pouvoir trouver les enfants de quatre ans, là où le personnel éducateur est dûment formé pour répondre à l'ensemble des besoins des enfants de 0-5 ans et où la réglementation prévoit un ratio maximum de 10 enfants pour les groupes qui accueillent des enfants de 4-5 ans.

2. Des **INFRASTRUCTURES** qui répondent aux besoins des enfants de quatre ans et des adultes qui les accompagnent.

Actuellement, les commissions scolaires entassent les enfants qui fréquentent les SGMS dans des **locaux** souvent inadéquats. On y trouve peu d'espace pour bouger, pour jouer, pour s'adonner à des activités d'expression plastique ou dramatique. Plusieurs SGMS sont obligés d'utiliser les classes des enseignantes pour terminer la journée. Ces classes n'offrent pas toutes les commodités requises pour l'expression de besoins de détente ou de jeu. De plus, l'utilisation de ces classes demeure conditionnelle à des règles strictes qui limitent, trop souvent, le type d'activités qui peuvent être proposées aux enfants.

Les classes de maternelle des écoles primaires du Québec sont-elles organisées pour recevoir les enfants de quatre ans, avec tous les aménagements que cela requiert? Sont-elles équipées pour permettre le nécessaire moment de repos quotidien dont ils ont besoin?

Les enfants de quatre ans ont un grand besoin de bouger. L'accès aux **gymnases des écoles** primaires est souvent problématique. Des activités parascolaires sont au programme, des locaux sont loués ou prêtés aux services de loisirs municipaux ou à des intervenants qui offrent des cours.

La cour? Où sont les modules de jeux sécuritaires, les aménagements qui facilitent la découverte, les jeux moteurs adaptés aux enfants de quatre ans? Où trouve-t-on des aires de gazon et des bancs qui permettent la jasette, le jeu parallèle?

Quelles sont les écoles qui, présentement, peuvent dire que les **toilettes** sont à proximité du local dédié? Les enfants de quatre ans doivent souvent marcher tout un long corridor, seuls, pour aller aux toilettes. Certains risquent de ne même pas retrouver leur chemin lorsque vient le temps de retourner au local.

La plupart des enfants de quatre ans ont besoin d'un moment de **repos** dans la journée. Pour certains, ce repos prend encore la forme du dodo de l'après-midi. On connaît les dangers à long terme de ne pas respecter ce besoin fondamental tant sur le plan cognitif que sur le plan physique. Les écoles ne sont actuellement ni équipées ni organisées pour offrir une réponse adéquate à ce besoin.

Enfin, le dernier rapport du vérificateur général sur l'état lamentable des écoles du Québec en matière d'entretien sanitaire et de qualité de l'air⁴ ne fait qu'augmenter les inquiétudes de l'AEETÉE pour les enfants de quatre ans que le gouvernement actuel semble vouloir envoyer dans les écoles.

Le rapport préliminaire d'évaluation du gouvernement du Québec⁵ confirme qu'à certains endroits, l'enseignante a du accompagner onze enfants en même temps aux toilettes. Dans certaines écoles, faute d'avoir les moyens pour aménager l'accès aux éviers et aux toilettes, on a dû recourir à du personnel supplémentaire pour accompagner les enfants de quatre ans et, ainsi, assurer leur sécurité dans les déplacements.

POINT DE VUE DE L'AEETÉE

Qui dit MEILLEURES INFRASTRUCTURES dit également, pour les écoles du Québec, COÛTS DE RÉFECTION, D'AGRANDISSEMENT, ET D'AMÉNAGEMENT. À l'heure où le Québec est aux prises avec des compressions budgétaires sans précédent et où certaines commissions scolaires coupent dans les services directs aux élèves et se voient dans l'obligation d'adopter des bilans financiers déficitaires alors même que la loi le leur interdit, on est en droit de se demander comment les écoles

⁴ *Rapport du vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2012-2013, Vérification de l'optimisation des ressources* Faits saillants – Chapitre 2, Qualité de l'air dans les écoles primaires, pages 9-10

⁵ *Maternelle 4 ans à temps plein en milieu défavorisé- RAPPORT PRÉLIMINAIRE D'ÉVALUATION*, gouvernement du Québec, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2015

http://www.mels.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/PSG/recherche_evaluation/Rapport-preliminaire-maternelle-4-ans.pdf

peuvent s'assurer que les infrastructures nécessaires pourront être déployées afin d'assurer aux enfants de quatre ans une « vie scolaire » qui répond à leurs besoins.

Ainsi, nous croyons que c'est dans les services de garde éducatifs de qualité que nous devrions pouvoir trouver les enfants de quatre ans, là où les locaux et les aménagements en général ont d'abord été pensés, dessinés, bâtis et aménagés pour des enfants de 0-5 ans en tenant compte de leur développement physique et psychologique.

QUALITÉ

Quand on parle de qualité, on pense :

1. À une **APPROCHE CENTRÉE SUR LE DÉVELOPPEMENT GLOBAL** des enfants. Or, toujours en ayant la lunette bien centrée sur l'école, l'AEETÉE salue le fait que le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ait pris soin de mettre à la disposition des enseignantes et des enseignants appelés à agir auprès des enfants de quatre ans un programme basé sur le développement global.⁶

Cela dit, alors que le personnel éducateur des services éducatifs qui reçoivent des enfants de 0-5 ans est, dans une proportion de deux tiers, formé selon l'approche centrée sur le développement global, l'AEETÉE a des inquiétudes quant à la mise en place d'une telle approche par des enseignantes et des enseignants détenteurs d'un baccalauréat en éducation préscolaire et enseignement au primaire. Les dangers de scolarisation précoce nous préoccupent.

De plus, nous rappelons que les enfants qui fréquentent les maternelles quatre ans fréquentent aussi, dans une large proportion, le SGMS. L'AEETÉE est bien obligée de constater que la majeure partie du temps passé au service de garde demeure actuellement un temps « occupé » : occupé à faire un dessin, à jouer aux blocs, à écouter la télévision, à jouer à l'ordinateur, à s'adonner à un jeu de société, etc. On parle donc d'un temps occupé en attendant le départ pour la maison. Nous sommes loin d'une approche centrée sur le développement global des enfants!

L'AEETÉE croit que la formation du personnel des services de garde en milieu scolaire est encore inadéquate pour offrir des espaces d'expérimentation valable, un accompagnement véritablement éducatif, un soutien émotif et pédagogique de même qu'une participation active dans toutes les sphères du développement de l'enfant. Quant aux enseignantes du préscolaire, sont-elles adéquatement formées pour répondre aux besoins des enfants de quatre ans? Nous en doutons. Sans remettre en question la qualité de la formation de ces intervenantes, nous persistons à croire que la réalité des enfants de quatre ans est différente de celle des enfants de cinq ans.

⁶ *Projet de programme d'éducation préscolaire- Maternelle 4 ans à temps plein en milieu défavorisé*, GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT (2013) Document disponible sur le site web du MELS

Quand on parle de qualité, on pense :

2. À une solide **FORMATION** pour répondre aux besoins spécifiques des enfants de quatre ans. Ne perdons pas de vue que les enfants qui fréquenteraient la maternelle quatre ans seraient également inscrits, dans une large proportion, au SGMS pour compléter la journée (accueil du matin, service de dîner, fin de journée).

Or, nous croyons que les exigences actuelles de formation du personnel éducateur des services de garde en milieu scolaire ne sont pas à la hauteur des véritables défis qui se présentent en contexte de classe de maternelles 4 ans. Nous croyons également que la formation du personnel enseignant, basée avant tout sur une approche didactique, ne garantit pas la mise en place d'une approche centrée sur le développement global des enfants de quatre ans.

Depuis deux ans, les commissions scolaires ont obtenu l'autorisation de créer une AEP (attestation d'études professionnelles) de niveau secondaire qui prévoit 390 heures de formation. Qui plus est, plusieurs commissions scolaires refusent actuellement de reconnaître le DEC (diplôme d'études collégiales) en Techniques d'éducation à l'enfance, qui comprend 2 490 heures de formation, dont 1 830 heures de formation spécifique à l'emploi.

POINT DE VUE DE L'AEETÉE

L'AEETÉE croit que l'encadrement des enfants de quatre ans en milieu scolaire ne peut être envisagé que si le MELS exige le DEC en TÉE pour le personnel éducateur du service de garde qui prendra la relève des professeurs de maternelle. De plus, une formation complémentaire devrait être exigée pour ces professeurs de maternelle afin de s'assurer hors de tout doute que les enfants ne seront pas soumis à une scolarisation précoce.

Cela dit, nous sommes d'avis que c'est dans les services éducatifs de qualité que nous devrions pouvoir retrouver les enfants de quatre ans, là où le personnel éducateur a, depuis le tout début de sa formation, intégré les fondements de l'approche centrée sur le développement global des enfants de 0-5 ans.

Quand on parle de qualité, on pense :

3. À tout le réseau des CPE, qui travaille d'arrache-pied depuis sa création à instaurer des services éducatifs de qualité. Dans son dernier avis, le Conseil s'attarde aux **QUALITÉS D'UN MILIEU ÉDUCATIF** qui répond le mieux aux enfants du préscolaire.⁷ Il souligne ceci :

« Si, au Québec, différents types de milieux préscolaires présentent plusieurs des caractéristiques mentionnées ci-dessus, le « modèle CPE » est celui qui correspond le mieux à cet idéal de qualité. Le Conseil croit donc que, pour assurer rapidement l'accès de 90 % des enfants de 4 ans à des services éducatifs de qualité réglementés par l'État, il faut créer en CPE les places qui manquent. »⁸

Il nous apparaît étrange qu'aucune recommandation du Conseil ne reprenne cette idée de favoriser la qualité des services éducatifs aux enfants de quatre ans en créant les places qui manquent actuellement en CPE. Si l'expertise professionnelle qu'offrent les CPE a permis de développer le « meilleur modèle », pourquoi ne pas privilégier la création de places en CPE pour répondre aux besoins des enfants de quatre ans des milieux défavorisés?

POINT DE VUE DE L'AEETÉE

Si, comme le soutient le Conseil supérieur,

« la gratuité complète et universelle des services de garde éducatifs à l'enfance offerts aux enfants de 4 ans serait un moyen d'assurer une plus grande fréquentation dans les milieux défavorisés et des retombées positives sur le développement des enfants »⁹,

L'AEETÉE est d'avis qu'il faut davantage envisager l'ouverture de places gratuites en CPE pour répondre aux besoins des familles des milieux défavorisés que de songer à élargir l'offre de services éducatifs en maternelle quatre ans.

Bien sûr, il reste encore à faire dans le réseau des CPE, mais l'ensemble des partenaires qui s'occupent et se préoccupent des services éducatifs à l'enfance s'entendent pour dire qu'il

⁷ **Mieux accueillir et éduquer les enfants d'âge préscolaire, une triple question d'accès, de qualité et de continuité des services**, Avis à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Conseil supérieur de l'éducation, rendu public en octobre 2012, Gouvernement du Québec 2012, p.77

⁸ **Mieux accueillir et éduquer les enfants d'âge préscolaire, une triple question d'accès, de qualité et de continuité des services**, Avis à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Conseil supérieur de l'éducation, rendu public en octobre 2012, Gouvernement du Québec 2012, p.77

⁹ IDEM P.78

faut travailler ensemble à tous les niveaux pour faire en sorte que **TOUS les enfants du Québec** puissent compter sur des services de qualité et sur un personnel formé à 100 %.

Quand on parle de qualité, on pense :

4. À la **QUALITÉ DU SOUTIEN À L'APPRENTISSAGE**, qui va de pair avec la formation, le ratio et l'organisation du service éducatif. Voyons ce que le Conseil supérieur de l'éducation observe quant à cet aspect dans son avis.

« Or, les études montrent que la qualité du soutien à l'apprentissage est souvent insuffisante et devrait être améliorée. »¹⁰

Quand on parle de soutien à l'apprentissage, on parle de soutien émotif, d'une relation significative positive entre l'adulte et l'enfant. Or, on ne peut dissocier cet élément de la qualité de la formation du personnel, du ratio éducateur-enfants ou enseignant-enfants, de l'organisation du temps de présence et des infrastructures du service éducatif.

POINT DE VUE DE L'AEETÉE

Encore une fois, l'AEETÉE estime que les services éducatifs, notamment les CPE, sont les plus adéquats pour les enfants de quatre ans, qu'ils soient de milieux défavorisés ou de tout autre milieu.

Qui plus est, l'AEETÉE est persuadée que, lorsque le gouvernement du Québec aura compris que la clé maîtresse de la qualité des services éducatifs réside dans la formation du personnel éducateur, tous les enfants et leurs familles pourront bénéficier de services éducatifs hors pair.

CONTINUITÉ ÉDUCATIVE

Le Conseil supérieur de l'éducation a raison lorsqu'il souligne que, pour un enfant, l'écart culturel entre un service de garde à l'enfance et une école primaire présente un réel défi d'adaptation. Avant, on parlait de cet enjeu pour des enfants de cinq ans qui quittaient le CPE pour l'école maternelle. Désormais, on en parle également pour les enfants de quatre ans. Il n'est pas besoin d'être un fin spécialiste du développement de l'enfant pour envisager que cette adaptation soit plus difficile pour un enfant de quatre ans que pour un enfant de cinq ans. En outre, nous l'avons dit plus haut, ce n'est pas que sur les plans de la stabilité et de la qualité des

¹⁰ IDEM p.49

interactions que ce défi s'opère, mais également sur ceux des infrastructures, des règles de vie, du type d'encadrement, des ratios, du nombre d'intervenants, etc. Si c'est difficile pour un enfant de quatre ans qui est appelé à quitter le CPE pour aller à l'école, imaginons ce que ça peut représenter pour un enfant de quatre ans qui n'a connu que le milieu familial!

L'AEETÉE se questionne.

- Pourquoi initier cette transition éducative si tôt?
- Pourquoi choisir cette avenue de l'école à quatre ans, alors même que les enfants des milieux défavorisés sont parmi ceux qui présentent le plus de difficultés d'adaptation?
- Pourquoi ne pas opter pour le développement de places en CPE, alors que la culture et l'expertise de ces milieux est en droite ligne avec les objectifs éducatifs poursuivis pour les enfants de 0-5 ans?

Par ailleurs, l'AEETÉE croit, comme le Conseil supérieur de l'éducation, que la concertation de tous les partenaires de l'école (parents, services de garde, réseau de la santé et des services sociaux, organismes communautaires) est la clé d'un passage à la maternelle harmonieux.

POINT DE VUE DE L'AEETÉE

Le développement de places en CPE est de loin la solution à privilégier pour s'assurer d'offrir aux enfants de quatre ans des milieux défavorisés des services éducatifs de qualité qui leur assurent un passage harmonieux du service de garde à l'école primaire, de la petite enfance à l'âge scolaire.

CONCLUSION

L'AEETÉE est d'accord avec le fait que le Québec se dote de services éducatifs qui permettent à tous les enfants du Québec et à leurs familles de vivre une expérience éducative de grande qualité. « Un enfant, une place »... mais pas au détriment de la qualité! Il faut du personnel formé, des infrastructures adéquates, des ratios raisonnables, de l'équipement adapté, des services coordonnés et une seule priorité... ***LA RÉPONSE AUX VÉRITABLES BESOINS DES ENFANTS.***

En ce qui concerne les enfants de quatre ans, compte tenu des considérations que nous avons évoquées dans ce document, nous croyons que leur place est dans un service éducatif qui offre un personnel bien formé, du temps, de l'espace, des réponses à leurs besoins et une approche

pédagogique résolument axée sur le développement global. Un CPE qui garantirait un personnel éducateur détenteur d'un DEC en Techniques d'éducation à l'enfance remplirait ce rôle adéquatement et dans le respect de l'approche globale du développement de l'enfant.

Les membres de l'AEETÉE souhaitent que le ministère de la Famille ainsi que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport en viennent à des conclusions qui privilégient les enfants. Quand **TOUS LES ÉDUCATEURS ET TOUTES LES ÉDUCATRICES DES SERVICES ÉDUCATIFS SERONT DÉTENTEURS D'UN DEC EN TÉE**, nous aurons franchi un grand pas vers la qualité des services éducatifs aux enfants et à leurs familles. L'Association insiste sur le fait que les services éducatifs représentent un enrichissement collectif pour la société québécoise. La réputation de nos services n'est plus à faire, et ce, au-delà des frontières du Québec. Ajout

COORDONNÉES DE L'AEETÉE

Adresse courriel : info@aeetee.ca

Site internet : <http://aeetee.ca>

Adresse postale : **Association des enseignantes et des enseignants en TÉE**
Cégep du Vieux Montréal
255 rue Ontario est, CASIER 538
Montréal, Québec
H2X 1X6